

PRX D'ABONNEMENT

France pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10.-
Six mois . . . . . 5.-
Trois mois . . . . . 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, Du 1<sup>er</sup> Octobre 1900, Départs p, GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1<sup>er</sup> Octobre 1900, ADMINISTRATION, BUREAUX DE RÉDACTION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 8 pages avec grand feuilleton.

Tirage: 8000 exemplaires

— VENDREDI 29 MARS 1901 —

La Chaux-de-Fonds

- Sociétés de musique: Orchestre l'Espérance, Orchestre La Brise, Estudiantina, La Gitana. Sociétés de chant: Orphéon, L'Avenir, Echo de la montagne, Männerchor Kreuzfeld. Sociétés de gymnastique: Anolenne Section, L'Abelle, Intimité, Le Laurier. Réunions diverses: I. O. G. T., Société fédérale des sous-officiers, L'Alouette, L'ami montagnard, Union chrétienne des jeunes gens allemands, La Muse, C. A. S., Soc. théâtrale La Dramatique, Intimité, Bibliothèque publique, Stenographen-Verein Stolze-Schrey, Section littéraire de l'Amitié, Société théâtrale l'Éclair, Société suisse des Commerçants, Club neuchâtelois, Club du Gibus, Cazin-Club, Club Excelsior, Club Sans-Nom, English conversing Club, Foot-Bal-Club Tourelles, Club des Echoes, Club du Potet, Le Trio rigolo. Concerts: Brasserie de la Métropole.

La Vie à Paris

Paris, 25 mars.

Le recensement. — Méfiance générale contre les concierges. — Le trust des aciéristes. — L'acier matière première. — L'écrasement des non-syndiqués. — On demande à l'Europe politique de se défendre. La France a été recensée dimanche passé. Chaque habitant avait deux feuilles à remplir, l'une dénombrant la famille, l'autre établissant sa propre identité. On mettait ces feuilles dans une enveloppe administrative pour échapper aux indiscretions du concierge, chargé de recueillir les feuilles pour le recenseur, qui ne pénétrait pas dans les appartements. La formalité de recensement à accomplir n'avait rien qui pût effrayer ou embarrasser. Il fallait indiquer son nom, son âge et sa profession. On s'y est soumis d'assez bonne grâce. En revanche, la terreur du concierge régnait partout. Il a une telle réputation d'indiscrétion qu'on prend ses précautions contre lui. On a trouvé des enveloppes munies de jusqu'à cinq cachets de cire, comme un pli chargé. Certains habitants ont mieux aimé porter leurs enveloppes à la mairie que les remettre au concierge.

Les concierges n'ont pas dû être flattés de la défiance dont ils sont l'objet.

Le fameux trust des aciéristes a déjà fait verser des flots d'encre. On s'en occupe beaucoup dans nos milieux économiques.

On sait en quoi consiste cette nouvelle domination. Il s'est formé aux Etats-Unis une association, ou, si on aime mieux, un syndicat de cinq milliards de francs qui accapare la production et le travail de l'acier. Il agglomère en une même entreprise toutes les industries métallurgiques de l'Amérique, et aussi les plus grandes de l'Europe.

« Maître ainsi de la production de la plus utile des matières premières, disait récemment un écrivain-économiste, le trust écrasera d'abord toute concurrence en avilissant les prix; puis, quand il sera devenu l'unique producteur du globe, il dictera ses lois à tous les marchés, à tous les Etats. Il vendra l'acier au prix qu'il voudra. »

Cet écrivain considère ainsi l'acier comme la plus utile des matières premières. Cela peut paraître un paradoxe. Aussi, a-t-il soin d'expliquer sa pensée ainsi qu'il suit :

« L'homme moderne ne vit plus seulement de pain; il a besoin de machines pour faciliter son travail, pour parcourir sans fatigue le petit globe qu'il habite; pour se procurer la lumière qui supprime la différence des jours et des nuits. Il a besoin d'acier pour construire les engins de guerre terrestre ou maritime; de charbon pour se procurer la force qui agit sur la matière. Les nécessités de l'existence contemporaine le rendent étroitement tributaire des industries du sous-sol. Les rois américains (milliardaires) s'emparent de ces industries; ils deviennent les rois du monde. »

Que voilà un enseignement économique bien différent de celui dont nous étions, nous déjà vieux, bourrés en notre jeunesse! Le progrès, en bien et en mal, fait changer la notion des choses.

Donc vingt-cinq milliardaires américains ont formé le trust de l'acier, dont le directeur reçoit un traitement de cinq millions de francs, dix fois le traitement du président Mac Kinley, cinq fois celui du président Loubet. Traitement éblouissant, éclipsant mainte royale liste civile.

Comme ce formidable trust de cinq milliards, la somme que payait la France pour sa rançon après la guerre de 1870, étend son action en Europe, la nouvelle a déjà été donnée que les plus importants hauts fourneaux de l'Allemagne y ont adhéré. Elle n'est pas confirmée, elle n'est pas démentie. Préparée aujourd'hui, elle peut être exacte demain.

De sorte qu'on envisage non sans effroi les effets probables de cette coalition américano-germanique. On dit les Anglais terriblement inquiets. En ce qui regarde la France, ses établissements métallurgiques ne pourront plus garder qu'une partie du marché intérieur et cesseront de rayonner à l'extérieur. Notons que le trust de l'acier entend bien s'associer le concours du trust des houilles. L'écrasement sera encore plus complet.

Et parmi les esprits réfléchis j'entends raisonner comme ceci :

— Vous croyez que la question demeure économique? Ah! bien, c'est que vous avez courte vue. Ne voyez-vous pas que les gouvernements européens sont en train de devenir les vassaux de ces monopoles internationaux? Cela est-il tolérable? Comment s'y prendront désormais les Etats pour perfectionner leur défense nationale?

Je réfléchissais à ceci, que si cette domination des rois de l'acier amenait le désarmement général, il n'y aurait quedemi-mal. Mais la question est plus complexe. Il faut de l'acier pour les chemins de fer aussi et pour d'autres agents de la prospérité matérielle.

De sorte que dans les conversations d'hommes qui s'occupent des choses sociales, on dit carrément que la question passe de la sphère économique dans la sphère politique. On légifère contre l'accaparement intérieur. Il faut légiférer aussi contre l'accaparement universel.

Or un congrès serait nécessaire. Un congrès contre le principe de la libre concurrence qui arrive à menacer tous les Etats de servitude!

Cela paraît un comble. Eh bien, on en arrive là.

Il est vrai que la question n'est encore débattue que dans les sphères privées. Mais ces conversations préalables gagneront les hautes sphères officielles. — On reparlera souvent du fameux trust américain. Il était indispensable d'introduire le sujet, pour pouvoir, ultérieurement, en suivre le développement.

C. R.-P.

Les troubles en Russie

St-Petersbourg, 25 mars.

Dimanche tranquille

La manifestation des étudiants, qui était attendue pour dimanche, n'a eu aucun caractère menaçant; la foule, quoique énorme, circulait paisiblement sous le soleil, ainsi que les équipages, le long de la perspective Nevsky, dans les parages de la cathédrale de Kazan.

Les troupes de la garnison étaient consignées dans les casernes. De nombreux détachements de cosaques et d'agents de police étaient postés aux alentours de la cathédrale, dans les cours de l'Hôtel-de-Ville, du Gostinnoi dvor (grand bazar) et de plusieurs églises, prêts à réprimer le moindre désordre.

Au bout de quelques heures, la perspective Nevsky était abandonnée par la majeure partie de la foule et reprenait sa physionomie dominicale habituelle.

Le Messenger du gouvernement publie une circulaire adressée au gouverneur, au commissaire de la ville ainsi qu'au chef de la garde urbaine, dans laquelle sont contenues les instructions sur les mesures qui doivent être prises pour prévenir et réprimer l'émeute dans les rues et le rétablissement de l'ordre.

La réaction

Le gouvernement a fait parvenir récemment aux conseils scolaires des gouvernements une « Instruction relative à l'enseignement primaire », qui marque un nouvel achèvement vers la centralisation en cette matière. Les Zemstvos — ces conseils communaux dont la création par Alexandre II fut célébrée à bon droit comme une grande conquête libérale — cesseraient d'avoir part à la construction, à l'élaboration des programmes et à l'inspection des écoles, toutes choses qui seraient exercées au nom du ministère de l'instruction publique par des inspecteurs placés directement sous le contrôle du pouvoir central. Il ne resterait aux Zemstvos qu'à fournir les sommes auxquelles les taxeraient les inspecteurs. On redoute que cette innovation ait entre autres effets fâcheux celui de mettre toute l'instruction populaire aux mains du clergé ou de ses créatures et celui de déconsidérer davantage encore les Zemstvos, auxquelles il resterait des attributions si insignifiantes que leur suppression s'en suivrait à courte échéance.

L'étudiant russe

Le professeur Jagic, de Vienne, qui visiblement connaît à fond la vie universitaire russe et la personnalité de l'étudiant, en fait dans la Nouvelle Presse libre un examen qui touche les mêmes points que le mémoire des étudiants russes que nous avons publié, dit la Gazette.

Les mouvements universitaires proprement dits de l'hiver dernier à Kiev, puis à Pétersbourg sont les effets des règlements universitaires actuels mis en vigueur en 1884, en remplacement du statut universitaire libéral de 1863.

Le professeur Jagic signale d'autres causes encore : la perte de prestige des professeurs que les élèves ne considèrent plus que comme les créatures et les agents du gouvernement, l'élevation des droits d'inscription, la restriction du nombre des étudiants et une série de mesures de surveillance plus vexatoires les unes que les autres.

Cependant l'étudiant russe ne mériterait pas les traitements peu dignes dont il est l'objet, car il se distingue non seulement par son amour du travail, mais par un patriotisme qui touche au fanatisme, et s'il se trouve parmi la jeunesse universitaire quelques têtes exal-

tées errant sur un faux chemin, la grande majorité des étudiants serait digne de sympathie et d'intérêt.

« On peut dire de l'ensemble des étudiants russes ce que l'on dit du soldat russe : c'est une admirable matière. Il s'agit de la mettre en œuvre par des moyens rationnels pour le bien de l'Etat et les progrès de la culture. »

Le professeur Jagic fait de l'étudiant russe un portrait psychologique intéressant.

Il commence par faire remarquer que depuis l'abolition du servage, la vie intellectuelle de la Russie s'est sensiblement modifiée et démocratisée. L'étudiant, aujourd'hui, n'est plus seulement, comme autrefois, fils de prêtre ou de fonctionnaire; il en est un certain nombre qui sortent du peuple lui-même.

Ce sont habituellement des natures primitives, un peu effrénées, si l'on veut, mais fortes, habituées aux grandes privations, pleines de la plus ardente soif de savoir. Leur esprit est le plus souvent dirigé vers le côté positif de la science. C'est pourquoi sont florissantes en Russie les sciences naturelles et la médecine, dépassant de beaucoup les humanités, l'histoire, le droit.

Quand un jeune homme de cette classe est arrivé de haute lutte aux études supérieures, il s'attache à la réalisation de son dessein avec un idéalisme fanatique. Grand est son désir de lecture et de savoir et comme dans l'Université même, soit par suite de la médiocrité du corps enseignant, soit par une méthode d'enseignement machinale et sans vie, sa soif d'apprendre n'est pas satisfaite, il a recours à l'étude solitaire, pour laquelle les nombreuses traductions russes d'ouvrages étrangers lui offrent de riches ressources.

Il y a en Russie, même parmi les étudiants immatriculés aux universités, nombre d'autodidactes. Le jeune homme apprend la marche et le progrès du monde par les livres; les théories et les problèmes hétérogènes qu'il puise de ses lectures et qui le plus souvent lui en imposent beaucoup trop, parce qu'il est autodidacte, tourmentent son esprit, l'entretiennent dans l'inquiétude et finalement l'induisent en essais de réaliser des utopies, parfois innocentes, parfois aussi dangereuses au point de vue social et politique.

Celui qui a une fois goûté des fruits de l'arbre de la science, et qui, par la lecture des livres et des journaux, s'est fait une idée approximative, parfois idéalisée ou défigurée, de l'état de civilisation et des institutions des pays étrangers, celui-là compare entre le dehors et chez lui; son âme inquiète, en présence de maint phénomène regrettable de la vie réelle de son pays, ne peut se défendre d'impressions qui l'agitent et se soulèvent.

Cette analyse psychologique donne la clef de bien des faits récents, sans toutefois suffire à les expliquer tous, notamment la participation de l'élément populaire lui-même aux troubles de Moscou, si ce fait, signalé pour la première fois, est confirmé.

Nouvelles étrangères

Angleterre. — On télégraphie de Glasgow, 27 mars :

Dix nouveaux cas de petite vérole et trois décès ont été constatés. Il y a actuellement 365 cas en traitement.

Le Cap, 26 mars. — La peste prend de jour en jour un caractère plus grave. La proportion de cas parmi la population blanche augmente. A Simonstown, un soldat, dont le cas était douteux, a été déclaré atteint de la peste. On signale deux autres cas parmi la troupe. Un indigène employé à l'arsenal de Simonstown est mort. On signale aujourd'hui huit cas parmi les indigènes et un parmi les blancs.

— Le navire norvégien Androma est arrivé au Cap, amenant le capitaine et onze hommes de la barque française Psyché, qui a coulé le 17 janvier.

Calcutta, 27 mars. — A la réunion du vice-roi, à l'occasion de la discussion du budget, lord Curzon a dit qu'il était partisan des économies, mais que l'Inde avait besoin d'une armée pour assurer sa sécurité. Il a ajouté qu'actuellement elle n'était pas à l'abri d'un danger.

**BANQUE FEDERALE**

(Société anonyme)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

COURS DES CHANGES, le 28 Mars 1901.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/4 % de commission, de papier bancaire sur:

	Es.	Cours
France		100 17 1/2
(Court et petits effets longs)	3	100 17 1/2
(2 mois) acc. françaises	3	100 18 1/2
(3 mois) min. fr. 3000	3	100 21 1/2
Chèque		25 21
Londres		25 23 1/2
(Court et petits effets longs)	4	25 23 1/2
(2 mois) acc. anglaises	4	25 23 1/2
(3 mois) min. L. 100	4	25 23 1/2
Chèque Berlin, Francfort		123 50
Allemagne		123 50
(Court et petits effets longs)	4 1/2	123 50
(2 mois) acc. allemandes	4 1/2	123 52 1/2
(3 mois) min. M. 3000	4 1/2	123 60
Chèque Gènes, Milan, Turin		94 80
Italie		94 80
(Court et petits effets longs)	5	94 80
(2 mois, 4 chiffres)	5	94 80
(3 mois, 4 chiffres)	5	94 80
Belgique		100 05
(Chèque Bruxelles, Anvers)	3 1/2	100 05
(2 à 3 mois, trait, acc., fr. 3000)	3 1/2	100 05
(Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.)	3 1/2	100 20
Amsterdam		208 20
(Chèque et court)	3 1/2	208 20
(2 à 3 mois, trait, acc., fl. 3000)	3 1/2	208 20
(Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.)	3 1/2	208 20
Rotterdam		105 87 1/2
(Chèque et court)	4 1/2	105 87 1/2
(2 à 3 mois, 4 chiffres)	4 1/2	105 87 1/2
Vienne		104 87 1/2
(Petits effets longs)	4	104 87 1/2
(2 à 3 mois, 4 chiffres)	4	104 87 1/2
New-York		5.15
Chèque	4 1/2	5.15
Suisse		100 45
Billets de banque français		100 45
" allemands		100 47 1/2
" russes		3.46
" autrichiens		104.85
" anglais		25.22
" italiens		94.80
Napoléons d'or		100 127 1/2
Souverains anglais		25.19
Pièces de 20 mark		25.69 1/2

**Vente d'immeuble AU LOCLE**

Les enfants de défunt M. Ulysse MONTANDON, désirant sortir d'indivision, exposent en vente publique et aux enchères, l'immeuble qu'ils possèdent à la rue de la Gare, village du Locle, et qui comprend un bâtiment n° 22 à l'usage d'habitation et caves voûtées, construit en pierre, couvert en tuiles, ayant 2 étages sur le rez-de-chaussée et adjonction à l'ouest.

Ce bâtiment est assuré 58000 fr. Rapport annuel, 2655 fr. De cet immeuble dépend un terrain en nature de jardin situé au Nord, entre l'Impasse des Cent-Pas et la rue de la Gare et qui pourrait être utilisé comme sol à bâtir.

Le tout forme deux lots qui seront au besoin adjugés séparément et qui sont désignés comme suit au cadastre du Locle.

1<sup>er</sup> lot, article 908, plan-folio 1, n° 62, 63, 64, 65, rue de la Côte, bâtiment et place de trois cent trente-sept mètres carrés.

2<sup>em</sup> lot, article 1330, plan-folio 1, n° 132, rue de la Côte, jardin de deux cent cinquante-un mètres carrés.

Ces immeubles ont droit aux fontaines Eberlé et de la Place du Marché. L'eau est installée dans le bâtiment et ce dernier présente de réels avantages par suite de sa situation à proximité de la Place du Marché, de celle du Poids public et de la Gare.

Les logements sont bien distribués et les belles et grandes caves voûtées qui existent au sous-sol, ayant sortie directe sur rue, pourraient être utilisées avec profit pour un commerce de vins, de denrées alimentaires ou autres.

La vente aura lieu le **lundi 15 avril 1901**, dès 2 h. de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville du Locle, salle de la Justice de Paix, et aux conditions qui seront préalablement lues.

Pour visiter la propriété, s'adresser à M. Ed. Huguenin-Courvoisier, gérant, rue du Marais 13, Locle, et pour les conditions de vente, à M. Ernest Montandon, Avenue de la Gare 4, à Neuchâtel, ou en l'Etude du notaire soussigné, dépositaire de la minute.

Le Locle, le 28 Mars 1901.

D.-L. FAVARGER, notaire.

**MARIAGES**

Alliance des Familles

rue Numa Droz 90, à La Chaux-de-Fonds

MAISON DE PREMIER ORDRE 427-41

On s'occupe de toutes les positions. ♦♦♦ Discretion absolue.  
S'adresser à Mme C. KUNZER

**Si vous toussiez DEMANDEZ les PASTILLES SIMONIN**

Expectorantes et Calmantes

GUÉRIT: Rhume, Bronchite, Influenza, etc. — FACILITE: Expectoration des glaires. EFFICACITÉ constatée par des milliers de guérisons. La boîte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies. Dépôt général Pharmacie Simonin, Vevey. Dépôt pour la contrée: Chaux-de-Fonds, pharmacies Barbezat et Monnier. Locle, Wagner. Fontaines, Borel. St-Imier, Bocchenstein. Neuchâtel, Guebhard. Colombier, Chable. Fleurier, Schelling. Saignelégier, Fleury. Tramelan, Meuli. 14545-11

**SAISON NOUVELLE**  
rayon des  
**NOUVEAUTÉS POUR ROBES**  
et Costumes

Loden, Mohair, Alpaga  
Cowercoats, Unis, Ecossais, etc.  
Robes noires, Robes mi-deuil  
Rayon assortis d' tous les genres  
parus pour la saison

**COSTUMES** pour dames

**Costumes** pour fillettes

**Chemisettes** TAILLES-BLOUSES

**JUPONS** Confectionnés

**Doublures** fantaisie

**Reps blancs** et façonnés

**Impressions** et cotonnes

**Fantaisies** tous genres

**MAGASINS DE L'ANCRE**  
La Chaux-de-Fonds 3129-8  
Prix modérés. Prix modérés. Prix modérés. Prix modérés.

**Atelier de Bijouterie**  
**E. BOLLE-LANDRY**  
Réparations  
en tous genres. 3559-2

Fabrique la **BAGUE** et le **BOUTON**  
de **MANCHETTES**.

**On demande à emprunter**  
pour le 23 avril 1901 une somme de  
**7000 fr.**  
contre d'excellentes garanties hypothécaires. 3743-3  
S'adresser à l'Etude Ch.-E. Gallandre, notaire, rue de la Serre 18.

**Tailleuse. M<sup>me</sup> E. Stegmann,**  
rue de la Charrière  
n° 20, se recommande pour Robes et  
Confections. Habillements de petits garçons. 3993-2

**Articles mortuaires**  
Couronnes en fer  
Couronnes en perles  
Bouquets artificiels. Palmes  
Mousseline  
Gants pour fossoyeurs  
Brassards  
Rubans  
Chapeaux et capotes de deuil  
Crêpes anglais. Voiles  
Voilettes. — **Bijouterie deuil**  
Choix immense  
**AU GRAND BAZAR**  
du 14983-187  
**Panier Fleuri**

**Conférences - Tournée**  
du  
**Dr Alexandre Favre**  
Prof. agr.  
Député au Grand Conseil

VI. Causerie, **Judi 14 Mars, CHÉZARD - SAINT - MARTIN.** Salle de Commune. — La Diphthérie, la Peste.

VII. Causerie, **Lundi 18 Mars, FLEURIER.** Salle du Stand. — La Tuberculose, la Gangrène, le Tétanos.

VIII. Causerie, **Mardi 19 Mars, BOURDRI.** Hôtel du Lion d'Or. — Les Microbes, la Tuberculose, la Vaccination.

IX. Causerie, **Lundi 25 Mars, ST-IMIER.** Salle Schläfli. — La Tuberculose, la Diphthérie.

X. Mercredi 27 Mars, **BIENNE.** Salle du Jura. — Les Microbes, Diphthérie, Gangrène.

XI. Mardi 2 Avril, **LAUSANNE.** — Les Médecins, les Aliénistes, Les Bastilles modernes.

XII. Mercredi 3 Avril, **GENÈVE.** — Médecins aliénistes, Les Bastilles modernes. 3244-3\*

**HARMONIE TESSINOISE**

Toutes les personnes faisant partie de la Société sont priées de se rencontrer **PAR DEVOIR, VENDREDI 29** courant, à 8 1/2 heures précises du soir, au local, **Café des ALPES**, rue Saint-Pierre 12.

Ordre du jour important.  
4156-1 Le Comité.

**TÉLÉPHONE**  
**COMESTIBLES**  
**A. SEVE**  
Place Neuve 6.

Merluche séchée 50 c. le demikilo  
Merluche séchée 60 c. le demi-kilo  
Morue salée 80 c. le demi-kilo  
Morue en filets 90 c. le demi-kilo  
Ghodsfish en filets 1 fr. le demi-kilo  
Harengs fumés 10 et 15 c.  
Harengs salés et laités 15 c.  
Harengs Bismarck  
Rollmops  
Se recommande, 4178-2  
**A. Seve**  
6, place Neuve, 6  
On porte à domicile

**EMPRUNT**  
Jeune homme abstinent, désire trouver personne charitable pouvant lui avancer 600 fr. contre bon intérêt pour agrandissement d'un atelier. Offre bonne garantie, Remboursement par acomptes trimestriels. Références sérieuses à disposition. — Adresser les offres par écrit sous initiales G. P. 3998, au bureau de L'IMPARTIAL. 39-8-5

**Théâtre de La Chaux-de-Fonds**  
Direction: R. RAFFIT

**Judi 28 Mars 1901**  
Bureau, 7 3/4 h. Rideau, 8 1/2 h.

Une seule représentation de  
**JALOUSE**  
Comédie en 3 actes de  
A. BISSON et LECLERCQ.

**PRIX DES PLACES**  
Balcons, 2 fr. 50. — Premières, 2 fr. — Fauteuils d'orchestre, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 50. Secondes, 1 fr. 25. — Troisièmes, 75 cent. 4000-1  
Billets à l'avance au magasin de tabac C. BOURGEOIS, bâtiment du Casino.  
Pour plus de détails, voir les affiches et programmes.

**Construction**

Une personne prêterait de l'argent à un particulier ou entrepreneur qui désirerait construire une fabrique ou maison d'habitation. — S'adr. par écrit sous initiales Z. X. 4208, au bureau de L'IMPARTIAL. 4208-3

**Aux Pierristes!**  
**DIAMANT blanc**  
en esquilles, à fr. **17.20**  
le karat. Rabais par quantité.

**THEURILLAT & C<sup>ie</sup>**  
à la Rasse, PORRENTUY.  
H-387-P 4202-2

Cherchez-vous à vendre des immeubles; à remettre un commerce ou une industrie; désirez-vous un associé ou commanditaire; adressez-vous pour cela à la maison D. DAVID, à Genève, qui vous mettra en relation directe avec des acheteurs ou bailleurs de fonds. Aucune commission n'est exigée. 1032-83

**Guillères à café**  
argent contrôlé 3731-  
untes et décorées, les plus belles et les plus avantageuses, se trouvent au magasin E. BOLLE-LANDRY, pl. de l'Hôtel-de-VIII.

**Aux Polisseuses!**  
Pour la direction d'un atelier de polissages de cuvettes soignées, d'une vingtaine d'ouvrières, on demande une personne capable. Gages, 50 c. l'heure. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. S'ad. au bureau de L'IMPARTIAL. 4120-2

**Mariage**  
Un Monsieur âgé de 39 ans, demande en mariage demoiselle ou veuve ayant bon caractère et possédant petit capital. Discretion absolue. — Ecrire en toute confiance sous E. R. 1861, Poste restante. 8997-2

45 FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

**PETITE MARQUISE!**

PAR  
**ARTHUR DOURLIAC**

Puis un autre, un autre encore et toujours... Et tous, lui faisant escorte, le poussaient irrésistiblement en avant... Il arriva ainsi à la place du monastère, mais au lieu où il s'élevait, un gouffre noir, profond, redéfilait la pâle clarté de la lune et mugissait comme une voix d'enfer... Et le cercle des moines se resserrant peu à peu faisait reculer cheval et cavalier. Fou de terreur, le baron essayait vainement de rompre cette muraille vivante... il était acculé à la berge... il sentait les sabots de son cheval glisser sur le bord... il entendait des rires de démons monter de l'abîme... Alors cet impie, ce sacrilège, ce damné jeta son épée inutile et fit un grand signe de croix... Aussitôt les rangs des spectres s'ouvrirent, il s'élança par cette brèche, et, d'un galop furieux, il regagna sa demeure. Quand, au matin, il entra dans la cour d'honneur, ses serviteurs, accourus au-devant de lui, reculèrent épouvantés: ses cheveux étaient devenus tout blancs... Sans descendre de son destrier, il fit appeler le curé et, suivi de tout le village, retourna en procession au lieu maudit.

Sur tout le parcours, à la place où chaque moine lui était apparu, une pierre s'élevait... autour de la clairière où grondait le Gouffre du Diable se dressait une ceinture de rochers. Au bord du précipice, l'épée du baron était restée, témoignage de la réalité de son récit. — A l'endroit même où ce fer est fiché en terre, dit-il, je fais vœu de bâtir un ermitage où je terminerai mes jours en expiation de mes péchés. Ainsi fit-il, et après vingt ans d'austérité et de prières, il mourut en odeur de sainteté. De l'ermitage comme du monastère, il ne restait nulle trace, mais la pieuse légende s'était transmise de générations en générations, et les bonnes vieilles au chef branlant répétaient à la veillée: — On a beau rire et se moquer des traditions: quand un méchant passe la nuit près du Gouffre du Diable, il est perdu corps et âme... Et Lina songeait avec une sorte de craintes superstitieuses à ce lieu maudit où tant de sang innocent avait coulé jadis; elle croyait voir le terrible seigneur dans son armure de fer, entouré de ses rets farouches, tuant, égorgeant les serviteurs de Dieu. Puis, le tableau changeait: c'était Georges qu'elle voyait maintenant étendu sanglant sur la berge, tandis que Gontran, debout à côté, riait d'un rire sardonique. Elle se hâta... Mais la route ne lui était pas familière... elle hésitait entre les sentiers qui se croisaient... elle eût bûni l'apparition d'un de ces muets fantômes qui avaient guidé autrefois le châtelain égaré. Si elle allait se tromper... arriver trop tard. Un frisson la secouait toute à cette pensée... — Plus vite, Chloé, plus vite, répétait-elle. Et la fidèle négresse s'essouffait à la suivre. Elle ne sentait pas la fatigue. Pourtant sa belle confiance qu'elle était tout à l'heure comme un défilé devant la baronne, était tombée avec l'exaltation première. Maintenant elle avait peur, elle tremblait en songeant que le duel n'est pas toujours le jugement de Dieu et que le bon droit n'assure pas toujours la victoire. Si Georges était blessé... tué!... Ce serait sa faute, sans sa légèreté, son misérable orgueil, rien de tout cela ne serait arrivé; ils vivraient tous... heureux et paisibles dans la vieille maison de famille qu'elle ne reverrait peut-être plus que dans le deuil et les larmes...

Oh! mon Dieu! était-ce possible? pouvait-il mourir par elle, lui à qui elle devait la vie. — Je porte malheur à tous ceux que j'aime! Elle avait parlé haut, machinalement... et le son de sa voix la fit tressaillir... Chloé avait peine à la suivre. Elle se hâta, poussée par cette seule idée: arriver vite. Pourquoi? Elle ne croyait pas arrêter le combat par sa présence, mais il lui semblait qu'elle là, Georges serait invulnérable. Et elle allait, courant presque. Le bois devenait plus sauvage; des quartiers de roches semés de ci, de là, comme les cailloux d'un petit Poucet, de cent condées, rendaient la marche plus difficile, mais en même temps annonçaient l'approche du Gouffre du Diable... Bientôt un grondement sourd indiqua le voisinage du précipice, quelques pas encore. Soudain une détonation retentit. Lina eut un cri étouffé, ses jambes fléchirent, mais par un effort de volonté, elle domina l'angoisse affreuse qui lui serrait la gorge et courut d'un seul trait jusqu'à la tranchée qui s'ouvrait, sur la clairière comme la Brèche de Roland, dans les Pyrénées. Elle la franchit... Le pistolet du baron fumait encore, mais Georges était debout. Lina alla vivement à lui. — Donnez-moi votre bras, Georges, et reconduisez-moi à votre père. La foudre tombant à ses pieds ne l'eût pas plus saisi... il resta immobile, sans voix. — Venez, mon ami, répéta la jeune fille, je vous expliquerai tout... Et avec un sourire à Lucien stupéfait, elle passa, sans daigner jeter un regard sur son cousin, pâle de rage... Quel enchantement que ce retour à travers bois sous la chaude caresse d'un soleil printanier dont les rayons passaient comme des flèches d'or entre les branches à peine vêtues de feuilles naissantes. La nature, pressée de sortir des sombres froidures de l'hiver, était en avance cette année-là et se paraît déjà de sa toilette de printemps. Des senteurs embaumées annonçaient le réveil des fleurs, des bruissements d'ailes annonçaient le réveil des nids...

C'était un de ces jours bénis où toute la Création chante un hymne au Créateur. Qu'il faisait bon vivre, n'est-ce pas, et quelle douce chose de s'avancer tous deux sous l'ombre des grands arbres. Avoir passé par toutes les angoisses de la jalousie et du désespoir, avoir cru à jamais perdue la créature adorée entre toutes et soudain la retrouver toujours la même, sentir sa petite main appuyée sur votre bras, voir ses beaux yeux levés vers vous, entendre sa douce voix; quel rêve, n'est-ce pas, Georges? Et ce n'était pas un rêve, Lina lui était rendue et il la regardait extasié, il buvait ses paroles, il se grisait de son sourire. — Voyez-vous, Georges, je suis toujours la méchante petite fille vaniteuse qui méritait vos leçons jadis, et les mérite encore, mon ami. J'ai agi prudemment alors en vous demandant pardon de mes torts passés et futurs. Pardonnez-vous encore votre ingrate petite marquise. S'il lui pardonnait! — Et mon bon oncle, et Marthe? Il s'en portait garant; tous les bras s'ouvrirent pour la recevoir et quelle joie dans la vieille maison, si triste depuis son départ!... Oh! la délicieuse promenade; un tapis de mousse sous les pieds, une voûte d'azur sur la tête et le paradis dans le cœur! Ce Lucien, quel brave garçon! Il restait un peu en arrière, taquinant Chloé, toute joyeuse d'avoir retrouvé son ennemi intime, et racontant force histoires drôlatiques au second témoin... — Venez donc, criaient parfois Georges aux retardataires (mais sans conviction). — Allez toujours, répondait Lucien avec un rire malicieux qui nuançait de pourpre les joues roses de Lina. Oh! la délicieuse promenade! Elle aurait dû ne jamais finir et si les moines, fantômes de la légende s'étaient relevés de leur sépulchre pour renfermer les jeunes gens dans le bois enchanté, deux d'entre eux, bien certainement, ne s'en seraient pas plaints... Mais hélas, tout a une fin et les heures les plus exquises passent les plus vite... La route apparaissait derrière le rideau d'arbres, une voiture attendait... Georges et Lina se regardèrent.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

(A suivre.)

## Correspondance Parisienne

Paris, 27 mars.

Redoublement de giboulées neigeuses, voilà le bilan de la journée. Ce matin, il semblait que nous étions retournés dans le mois de janvier, tant tout était blanc, au désespoir des cochers, qui ne pouvaient empêcher leurs chevaux de patiner et de tomber. Cette neige fond assez rapidement, mais elle n'en est pas moins un ennui pour tout le monde dans une ville nullement outillée pour s'en accommoder.

On va recommencer de chicaner avec une menace d'impôt les patrons qui embauchent des ouvriers étrangers. Tout cela à propos de Marseille, où les Italiens sont les artisans d'une grève qui ne veut décidément pas prendre fin.

Un député nationaliste, M. Bernard, a réussi à faire admettre l'urgence sur une proposition dans ce sens.

Cependant, l'affaire n'est pas nouvelle. Semblable tentative avait déjà eu lieu, et on avait reculé devant les difficultés d'application. Je vous demande ce que deviendrait un patron qui ne trouverait pas parmi les Français tous les ouvriers qu'il lui faut ? Et puis, n'y a-t-il pas des traités d'établissement, des clauses de garantie et de réciprocité ? La question est plus complexe qu'elle n'en a l'air.

C. R.-P.

## Nouvelles étrangères

**France.** — Paris, 27 mars. — Après l'adoption ou l'ajournement de quelques projets d'intérêt secondaire, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les associations.

Après avoir repoussé à de fortes majorités des amendements présentés à propos de l'article 17 par MM. Baron et Palix, la Chambre adopte cet article à mains levées.

A propos de l'article 18 relatif au délai accordé aux congrégations pour se mettre en règle et aux conséquences qu'entraîne la dissolution de ces congrégations, article dont le texte a été modifié par la commission d'accord avec le gouvernement, M. Zevaës développe un amendement tendant à confisquer les biens de ces congrégations. Ces biens seraient consacrés à la constitution d'une caisse de retraite pour les invalides du travail.

Cet amendement est combattu par M. Trouillot et la Chambre le rejette par 429 voix contre 135.

M. Beauregard critique longuement toutes les dispositions de l'article 18. Il constate que la disposition, suivant laquelle les biens des congrégations seraient affectés à une caisse de retraite ouvrière, a été abandonnée. Or, il résulte des explications de M. Waldeck-Rousseau devant la commission que si on a renoncé à cette disposition, c'est qu'on a reconnu qu'après la vente il ne resterait presque rien, et à ce propos l'orateur montre que les congrégations ne sont pas si riches qu'on l'a dit.

M. Trouillot répond ; il justifie la disposition de l'article 18.

Après une réplique de M. Beauregard, la discussion est close.

M. Le Hérisse présente une motion tendant à renvoyer l'article à la commission du budget. Cette motion est rejetée par 309 voix contre 260, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Paris, 27 mars. — Le Journal annonce que mercredi soir aura lieu un meeting d'étudiants pour protester contre les mesures de rigueur dont sont victimes leurs condisciples de Russie ; ce meeting n'aura aucun caractère politique.

Paris, 27 mars. — Une dépêche d'Ajaccio au Temps dit que la prolongation des grèves de Marseille jette le désarroi dans le commerce d'Ajaccio, notamment pour les primeurs, qu'on doit jeter à la mer. Dans la plus grande partie de la Corse, c'est la misère noire pour la population.

Marseille, 27 mars. — Le travail augmente en activité sur les quais. Les compagnies de navigation ont embauché 2500 ouvriers dans leurs chantiers. Le service d'ordre est le même que les jours précédents. Dans les gares de petite vitesse, le charroi reprend presque normalement. La Compagnie P.-L.-M. peut faire livrer les marchandises en ville par camions, sans qu'aucun incident se produise sur leur passage. Le calme est complet. Le commandant de la place a décommandé l'envoi de renforts nouveaux.

**Belgique.** — On télégraphie de Bruxelles, 27 mars :

Un meeting de protestation avait été organisé mardi soir par les étudiants pour protester contre les mesures prises en Russie contre les étudiants de ce pays ; à l'issue de ce meeting, les étudiants, formés en colonne, se sont dirigés vers l'hôtel du ministre de Russie ; des mesures spéciales de police avaient été prises, et, au moment où les étudiants arrivaient devant l'hôtel du ministre, la police les a dispersés.

Deux ou trois arrestations opérées n'ont pas été maintenues.

**Espagne.** — On mande de Madrid, 27 mars :

A Almodovar del Campo, dans la province de Ciudad Real, plus de trois mille mineurs sont en grève. Le travail est arrêté. Les mines sont inondées.

— Un grand meeting anticlérical est convoqué pour dimanche à Barcelone. Les assistants iront porter aux consuls de France et de Portugal une adresse félicitant les gouvernements portugais et français de leur campagne contre les congrégations religieuses.

**Portugal.** — On télégraphie de Lisbonne, 27 mars :

Une manifestation a eu lieu à Sétubal contre l'église du Sacré-Cœur-de-Jésus, qui était pleine de monde ; la force armée a dû intervenir. Il y a eu des blessés et peut-être des morts. L'ordre est actuellement rétabli.

**Maroc.** — On mande de Gibraltar au Daily Express, le 26 :

Des informations de Marakesch annoncent qu'un vif combat a eu lieu entre les tribus de Sousse et les troupes marocaines. Les rebelles assiégèrent le gouverneur dans la forteresse et furent mis en déroute ; de nombreux mulets chargés de têtes de rebelles sont arrivés à Marakesch ; d'autres tribus se joignent à celles de Sousse ; de nouveaux combats sont imminents.

## La guerre au Transvaal

Londres, 27 mars. — On mande de Bloemfontein au Daily Telegraph :

« Le fils de Piet Fourie vient de partir pour engager son père à se rendre. On annonce un différend entre De Wet et Steijn. De Wet recrute dans les environs de Fouriesberg. »

Bedford, 27 mars. — On signale des Boers en nombre considérable dans les districts de Tarka et de Sommerset East.

Thabanchu, 24 mars. — Une colonne anglaise a, la nuit dernière, surpris un détachement de 30 Boers, capturant quatre d'entre eux, six fourgons et 34 chevaux. Un grand nombre de détachements boers parcourent le district.

Gradock, 24 mars. — Une dépêche de Naauwport annonce qu'un combat a eu lieu dimanche à Henningfontein, à une petite distance de Colesberg. Un lieutenant anglais a été tué et trois hommes blessés. On signale la présence d'un détachement de 400 Boers qui se dirige sur Middleburg.

Dewetsdorp, 26 mars. — Les femmes sont outrées à la perspective d'être déportées par les Anglais. La nourriture est rare. C'est hier matin que la colonne Hamilton a pénétré dans la ville évacuée par les Boers. C'est lundi que l'arrière-garde anglaise avait été forcée par les Boers de quitter la place. Il y a eu ce matin un engagement aux environs avec les Boers. Une compagnie anglaise étant survenue avec un canon automatique, les Boers ont fini par se retirer.

## Les Affaires de Chine

Pékin, 27 mars. — La cour a lancé de Si-Ngan-Fou, par l'intermédiaire du vice-roi de Nankin, un décret impérial interdisant la signature, à la date du 26, qui avait été fixée par la Russie, de la convention russo-chinoise au sujet de la Mandchourie. Les puissances ont été informées par télégraphe de cette interdiction.

Yokohama, 27 mars. — Parlant hier dans une réunion des députés de son parti, le marquis Ito, premier ministre, a fait allusion à la politique étrangère et a dit :

« Le Japon est arrivé à une position qui lui permet de protéger ses intérêts légitimes et de prendre toutes les mesures, quelles qu'elles soient, qu'exigeront les événements. Il est impossible de nier que le Japon ne sente toute

l'influence des complications ayant trait à la puissance voisine et ne puisse détourner les yeux des nuages qui s'amoncellent à l'horizon ».

Pékin, 27 mars. — La Chine n'a fait aucune objection aux clauses 1, 2, 3, 9 et 11 de la convention relative à la Mandchourie. Elle proteste vivement contre la clause 4 prohibant l'importation d'armes en Mandchourie, et contre la clause 5. La clause 6 est supprimée. A la clause 7, la Chine demande à conserver sa juridiction à Tching-Tchaou. A la clause 8, la Chine désire n'avoir pas à demander l'autorisation de la Russie pour construire ses propres chemins de fer. Quant à la clause 12, la Chine ne veut pas faire une concession qui, probablement, portera ombrage aux autres puissances.

## Chronique suisse

## Commissions parlementaires.

La commission du Conseil national pour les travaux à la caserne d'Andermatt et les acquisitions de terrains demande que le dossier soit complété avant de formuler ses propositions.

— La commission du Conseil national pour les crédits supplémentaires (1<sup>re</sup> série) pour 1901, recommande de voter les crédits d'accord avec le Conseil des Etats. Elle propose en outre de voter l'élevation du traitement du directeur technique du département des chemins de fer, récemment nommé, et d'accorder les crédits nécessaires.

— La commission de gestion du Conseil national a réparti comme suit entre ses membres les différents départements et divisions de l'administration : finances et douanes, MM. Gottfroy et Hilty ; intérieur, Muri et Sonderegger (Appenzell) ; chancellerie fédérale, Hess et Muri ; département politique, Hilty et Gottfroy ; justice et police, Ritzchel et Buhlmann ; commerce et industrie, Perrig et Wullschlegler ; agriculture, Sonderegger et Hess ; département militaire, Buhlmann et Ritzchel ; postes et chemins de fer, Wullschlegler et Perrig.

Le Conseil des Etats a la priorité pour la gestion.

— Les commissions des deux Conseils se réuniront à Ragatz le 12 mai, pour procéder en commun à une inspection des travaux de correction du Rhin. La commission du Conseil national commencera ses travaux le 20 mai.

— La commission du Conseil des Etats pour les installations électriques se réunira le 19 avril à Lugano pour terminer l'examen du projet qui viendra devant le Conseil à la session de juin.

— La commission du Conseil des Etats pour la réduction des droits de douane sur les colis postaux venant de l'étranger propose à l'unanimité de ne pas entrer en matière pour le moment sur la question, le budget présentant un déficit d'environ trois millions.

Berne, 27 mars. — La commission du Conseil national, chargée d'examiner la question de la révision de l'article 32bis de la Constitution fédérale, a tenu aujourd'hui une courte séance. Elle se réunira à nouveau pendant la session d'été.

— La commission du Conseil national pour le bâtiment des postes à Coire, propose d'adhérer à la décision du Conseil des Etats et d'accorder le crédit de 4,031,000 fr.

— La commission du Conseil national, chargée d'examiner la pétition des fonctionnaires de l'administration des postes au sujet de l'application de la loi sur les traitements, a décidé de se réunir au mois de mai, à Zurich.

**Le percement du Mont-Blanc.** — Nous lisons dans le Journal de Genève :

Une dépêche de Turin adressée aux journaux français annonce que l'ingénieur italien Cedale propose de percer un tunnel sous le massif du Mont-Blanc, pour réunir par une ligne directe Turin à Chamonix et Genève ; la ligne ferrée aboutissant à Turin serait prolongée par la vallée de la Dora-Baltée jusqu'à Entrèves, origine du tunnel ; le percement commencerait là et après un parcours de 13 kilomètres déboucherait sur le territoire français.

Déjà !

**L'or fédéral.** — On lit dans le rapport du département fédéral des finances :

La caisse d'Etat a souffert aussi du drainage des écus et pour faire face aux exigences les plus urgentes, il a de nouveau fallu acheter pour 250,000 francs de pièces de 5 francs. Nous ajouterons comme mémoire, que les

frais de ces achats ajoutés à ceux du rapatriement de nos monnaies, s'élèvent à environ 7500 francs.

Quant à l'or nouvellement frappé, rien n'a été négligé pour le faire entrer dans la circulation en fractionnant les paiements par tous les moyens possibles, mais on peut pas se dissimuler que le résultat ne correspond guère aux efforts qui ont été faits. L'or neuf délivré aux banques d'émission par la caisse fédérale, à l'effet d'augmenter leur réserve d'or, doit, il est vrai, y rester conventionnellement. Mais dès que l'or que nous délivrons a passé en deuxième ou troisième main, il se groupe petit à petit auprès des banques qui l'exportent en partie ; certains indices nous font admettre en outre que nos nouvelles pièces de 20 francs sont drainées pour la fonte dans l'intérieur du pays.

## L'éboulement de la Clusette

Les menaces d'éboulement à la Clusette ont pris à l'étranger des proportions fantastiques. A preuve l'entrefilet-réclame suivant que nous découpons dans un des derniers numéros du Temps de Paris :

LA MONTAGNE QUI GLISSE

Notre correspondant de Lausanne nous informe que l'on prend toutes les précautions au sujet de l'imminente catastrophe qui menace d'engloutir une partie de la Suisse. Cette catastrophe n'est rien en comparaison de celle qui vient de s'abattre sur Paris et qui entraîne dans sa suite une des plus fortes maisons de la capitale. Nos lecteurs trouveront au bas de la page tous les détails sur la liquidation de cette importante maison.

## Nouvelles des Cantons

ZURICH. — Le théâtre. — On sait que depuis deux ou trois ans, le théâtre de Zurich est continuellement en dessous de ses affaires. Le directeur ne peut arriver à couvrir les deux bouts. Une collecte a été faite dans la ville pour réunir des fonds afin de faciliter la direction du théâtre. Cent mille francs ont été ainsi réunis. La compagnie des chemins de fer du Nord-Est et les banques de Zurich ont contribué pour une bonne part à ce beau résultat. Espérons qu'il permettra aux Zurichois d'applaudir encore pendant quelques saisons une troupe digne de l'Athènes de la Limmat.

— Evasion manquée. — Lundi après-midi, le nommé Charles Wohleb, prévenu d'escroquerie à Zurich, était conduit par un gendarme devant le juge d'instruction. Avant d'être introduit dans le cabinet du magistrat, Wohleb prétexta une indisposition subite et se fit indiquer les W.-C. Pas plus tôt entré dans ce petit local, il se hissa jusqu'à la fenêtre et voulut s'échapper en sautant dans la rue, mais mal lui en prit, car il tomba et se brisa les deux jambes. On a dû le transporter d'urgence à l'hôpital.

ARGOVIE. — Une lésinerie. — Malgré les recommandations chaleureuses de la part des autorités, l'assemblée communale de Bremgarten a refusé d'allouer une pension de 800 francs (!) à l'ancien régent et recteur du collège, M. Zimmermann, qui, après 50 ans de bons et loyaux services, avait dû se retirer.

On se plaint de la pénurie des maîtres d'école et l'on commet de telles lésineries ! Trop mal payés pour pouvoir économiser la moindre chose, les instituteurs se voient refuser un morceau de pain quand l'âge ne leur permet plus de travailler. Décidément, le sort des maîtres d'école n'est pas à envier.

— Un roi du tir. — A Aarau, vient de mourir un personnage qui jouit d'une grande célébrité en son temps. Arnold Hauri eut, en effet, l'insigne honneur d'être proclamé trois années consécutivement « Roi des tireurs » aux fêtes fédérales. Sa réputation de tireur était du reste européenne.

Il gagna, il y a une quinzaine d'années, le premier prix de tir à un important concours à Vienne. A cette occasion, l'empereur François-Joseph témoigna le désir de se faire présenter l'habile Suisse.

L'homme se présenta sans crainte, mais aussi sans fierté ; simplement il souleva sa toque empanachée et dit au souverain d'Autriche et de Hongrie : « Dieu vous bénisse, monseigneur l'empereur ! »

François-Joseph fut enchanté du brave homme ; cordialement, il lui tendit la main et, le même jour, lui fit remettre un bijou de prix.

TESSIN. — L'arrestation de l'ingénieur Frasa. — L'arrestation de l'ingénieur Frasa a eu

lieu à la suite d'une accusation de violation du secret postal.

D'accord avec le secrétaire de l'avocat Olivetti, M. Frasa aurait ouvert des boîtes aux lettres fédérales où se trouvaient des lettres d'Olivetti, copié ces documents et remis ceux-ci dans les boîtes.

Cette arrestation, qui a conduit à des révélations très importantes concernant les scandales du Ritom, a produit une grande impression dans le canton, dit le correspondant des *Basler Nachrichten*. L'ingénieur Monge, dont le nom a été si souvent cité dans cette affaire, a disparu.

**— Accident.** — On a découvert sur le Val Colla, à la frontière italo-suisse, le cadavre du garde-frontière italien Bionaz, une des victimes de l'avalanche du 16 courant. Le cadavre a été transporté jusqu'au village italien de Dazio. On continue activement les recherches pour retrouver les corps des deux autres victimes.

**VAUD. — Accident.** — Deux jeunes Allemands en séjour à Rolle, avaient fait dimanche, accompagnés d'une demoiselle, une course à St-Cergues. Ils étaient montés sur les ruines du vieux château d'où l'on jouit d'une des plus splendides vues du Jura. L'un d'eux, commis pharmacien à Rolle s'étant imprudemment avancé sur la neige durcie surplombant les rochers, glissa, perdit pied, et fut précipité au bas des rochers qui bordent la propriété du côté nord, et dont la hauteur est coupée en deux par une étroite corniche. Le malheureux jeune homme fit un premier bond de 11 mètres, puis un second de 9 mètres. Il a été relevé avec de graves blessures : des contusions, une jambe brisée à la hauteur du mollet, et a perdu beaucoup de sang. Sans une épaisse couche de neige qui a amorti sa chute, il aurait certainement été tué sur le coup. Il a été transporté sur un char de Saint-Cergues à l'infirmerie de Nyon, où son état l'obligera de faire un séjour prolongé.

**VALAIS. — Accident de mine.** — Dans la nuit du 21 au 22 mars, un grave accident est arrivé dans les galeries des mines de Barcolion, rière Grimentz (Val d'Anniviers). A 2 h. du matin, deux jeunes ouvriers italiens, en chargeant un coup de mine avec de la dynamite, ont reçu la charge en pleine figure. Tous deux ont dû être transportés à Vissoie. L'un, J.-B. Pipina, a succombé depuis et a été enseveli à Vissoie. L'état de son compagnon est moins grave et l'on espère qu'il en réchappera.

**— Le barreau valaisan.** — Les avocats du Valais, réunis dernièrement à Sion, ont décidé la constitution d'un ordre des avocats valaisans. Ils ont adopté des statuts et nommé un comité. Ce dernier a été composé pour deux ans de MM. Joseph Kuntschen, président; Alfred Perrig, vice-président; et Camille Defayes, secrétaire-caissier.

La nouvelle association compte vingt-trois membres.

**— Assassinat.** — Il y a quelques années, un Valaisan, Joseph Lauber, de Glis, émigré dans la République argentine, y fut assassiné à Esperanza de Santa-Fé. La légation suisse a fini par obtenir du gouvernement argentin une indemnité de 4394 fr. pour la mère du malheureux colon.

**— L'éboulement au Simplon.** — On croit que la catastrophe qui s'est produite au Simplon n'est pas terminée. On signale dans le glacier de grandes fissures qui font craindre de nouveaux éboulements quand la température deviendra plus douce. La masse éboulée recouvre la vallée jusqu'à une profondeur de 100 mètres et comprend au moins 10 à 15 millions de mètres cubes. C'est une masse gelée de pierres, de débris de glacier et de neige. On n'a pas réussi à retrouver les corps des deux victimes.

On essaie, en creusant dans la neige, d'établir par la poste un service provisoire. Il commencerait à la fin de cette semaine.

**GENÈVE. — Lucheni.** — On a beaucoup fait de bruit autour d'un acte d'indiscipline qui a valu à Lucheni quelques jours de cachot et deux mois de cellule.

En deux mots, voici ce qui s'est passé : Le régime avait demandé qu'on lui permit de s'abonner aux *Annales politiques et littéraires*; cette autorisation lui ayant été refusée, Lucheni déclara qu'il ne travaillerait plus. Pour le punir, la direction lui supprima le vin et les livres que les détenus ont à leur disposition. Furieux de cette mesure, Lucheni saisit un beau matin le seau placé dans sa cellule et en jeta le contenu contre le grillage de la galerie. A cela se borne la « mutinerie » du régime.

**Chronique neuchâteloise**

**\* Caisse d'épargne.** — Le rapport de la Caisse d'épargne de Neuchâtel constate pour l'année 1900 la plus forte augmentation de capital que cet établissement ait obtenue depuis 1893. Pour la première fois également depuis 1890, date de la réduction du maximum des carnets à 3000 fr., la moyenne de l'avoire de chaque déposant, qui suivait une courbe descendante, semble vouloir reprendre une marche ascendante.

La Caisse d'épargne compte 1,609 déposants de plus qu'en 1899, et le capital a augmenté de 1,407,780 fr. 24.

En décembre 1900, la Caisse d'épargne de-avait à 59,167 créanciers par dépôts une somme totale de 38,877,898 fr.

La moyenne de l'avoire de chaque déposant, à la même date, était de 657 fr. A fin décembre 1893, cette moyenne était de 683 francs. A fin décembre 1896, de 677 francs. A fin décembre 1897, de 673 francs. A fin décembre 1898, de 671 fr. A fin décembre 1899, de 656 francs.

Le fonds d'amortissement, qui était au 31 décembre 1899 de fr. 2,260,976, s'est accru, par suite des économies faites en 1900, de 19,196 fr.

A l'occasion de la fin du siècle, la direction a eu l'excellente idée de donner en appendice au rapport sur l'année 1900 un tableau synoptique des opérations de la Caisse d'épargne au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, accompagné de deux tableaux graphiques colorés. On y suivra sans peine et avec un vif intérêt le développement du vénérable établissement qui, dirigé dès sa fondation jusqu'à aujourd'hui, d'une manière aussi habile que sage, n'a cessé de grandir et de progresser au milieu de la confiance générale.

En 1812, le nombre des déposants était de 148 et le montant des dépôts s'élevait à 21,811 francs 72. En 1824, il y avait 1,115 déposants et les dépôts atteignaient 400,493 fr. 41. En 1835, nous trouvons 10,120 déposants et 8,704,611 fr. 21 de dépôts; en 1874, 20,394 déposants et 16,398,794 fr. 13 de dépôts; en 1895, 50,669 déposants et 34,617,450 fr. 62 de dépôts.

Le montant total des versements opérés de 1812-1900 atteint la somme de 146,122,980 fr. 03 cent. En y ajoutant les intérêts capitalisés durant la même période, soit 37,986,375 fr. 23, et en en déduisant les remboursements effectués, soit 145,231,456 fr. 58, on obtient la somme égale au résultat du compte de 1900 : 38,877,898 fr. 68.

Le nombre des déposants formait en 1812 le 0.3 % de la population du canton, il forme en 1900 le 47 % de cette population.

**OPTIQUE MÉDICALE**

59, Rue Léopold Robert 59.

**Raoul Francon, opticien**

SPECIALITÉ : Lunetterie. — Verres combinés. 14436-47\*

**Chronique locale**

**\* Théâtre.** — Ce soir jeudi à 8 1/2 heures première représentation de *Jalouse*, comédie en 3 actes de Bisson.

Samedi 30 mars, à 2 heures après-midi, grande matinée pour les enfants des écoles de La Chaux-de-Fonds, *Les deux Gosses*, pièce nouvelle en 8 actes par Decourcelle.

Prix d'entrée pour les enfants 50 centimes à toutes les places. Les parents et les membres du corps enseignant qui accompagnent les enfants payeront 1 fr. à toutes les places. Les balcons et les premières sont réservés aux jeunes filles.

Les billets seront en vente seulement à la porte du Théâtre, samedi à 4 1/2 h.

L'entrée se fera :

A. Pour les jeunes filles du côté de la ruelle à l'Est;

B. Pour les jeunes garçons par la porte principale à l'Ouest.

Dimanche soir à 8 h. précises : *Les deux Gosses*.

**\* Union chrétienne de jeunes gens.** — Les soirées qu'offre, chaque année, l'Union chrétienne à ses membres auxiliaires et aux amis de son œuvre, auront lieu au Théâtre, les mardi et mercredi 16 et 17 avril prochain.

Au programme figureront des productions littéraires, musicales, gymnastiques, etc.

Les détails relatifs à ces soirées seront donnés prochainement.

(Communiqué.)

**\* Cours de littérature.** — M. le professeur J. Carrara donnera sa 8<sup>e</sup> leçon vendredi 29 mars, à 8 1/2 h. au Collège industriel.

**La Poésie romantique.** — *La Poésie de Victor Hugo.* — Des Feuilles d'automne aux Châtiments.

Abonnements pour trois séances : fr. 2. — Entrée : fr. 1.

Les trois dernières séances du cours seront consacrées à l'œuvre poétique de Victor Hugo, spécialement à sa seconde manière et à ses œuvres posthumes.

Le Magasin

**J. GAHLER**

est transféré 3938-5

rue Léopold Robert 4.

**Dernier Courrier et Dépêches**

**Londres, 28 mars.** — On télégraphie de Pékin à la *Morning-Post* que les Français ont l'intention de construire une ligne de chemin de fer de Pékin à Kalgan.

Les négociations au sujet de l'indemnité à payer par la Chine rencontrent des difficultés.

Les Allemands insistent pour que la Chine soit forcée de contracter un emprunt.

On s'attend à une rencontre prochaine entre les troupes françaises et chinoises à Hei-Fou. Li-Hung-Chang a donné ordre au général chinois de quitter le Tchili, mais celui-ci a refusé, déclarant qu'il voulait chasser les étrangers. Le général Bailloud a quitté Pékin mercredi; 1500 Français sont à Hei-Fou; une victoire leur ouvrir la route du Shan-Si.

Le bruit a couru que la France et l'Allemagne allaient retirer une partie de leurs troupes le mois prochain, mais il est certain qu'aucune puissance ne songe à affaiblir ses effectifs stationnés à Pao-Ting-Fou.

**Prétoria, 27 mars.** — De Wet a pénétré dans le Transvaal avec 400 hommes; il était mercredi à 35 milles de Standerton.

**Agence télégraphique suisse**

**Berne, 28 mars.** — Le Conseil national a ajourné sa décision au sujet du projet de construction de casernes à Andermatt, parce que sa commission n'a pas encore réuni tous les renseignements.

Après une longue discussion, il a voté le crédit supplémentaire de fr. 200,000 pour l'achèvement des fortifications de St-Maurice. La commission espère que les dépenses seront ainsi closes, et M. Muller, chef du Département militaire, le confirme.

Le Conseil décide de maintenir, et cela à titre définitif, la décision par laquelle il accorde au soldat Killer, contrairement au Conseil des Etats, une indemnité de fr. 500.

Le crédit de fr. 28,500 pour une nouvelle édition du droit fédéral suisse est voté sans discussion.

D'accord avec le Conseil des Etats, le Conseil décide de ne pas entrer en matière sur le recours d'une dame Sutter, de Ragatz, pour refus d'une patente d'auberge. Séance levée à midi; à 5 h. séance de relevée.

Le Conseil des Etats a décidé de porter à 40,000 fr. le traitement du nouveau directeur technique du Département fédéral des chemins de fer. Il a ensuite décidé d'adhérer aux modifications de rédaction apportées par le Conseil national au projet complétant la loi fédérale sur la taxe militaire. Pour le surplus, il décide par 21 voix contre 8, à titre définitif, de maintenir sa décision antérieure.

Demain, discussion au sujet des crédits supplémentaires pour St-Maurice, etc.

**Londres, 28 mars.** — On télégraphie de Calcutta à la *Daily Mail* que le nombre des personnes mortes de la peste pendant la semaine dernière a été de 8000.

**Stockholm, 28 mars.** — Le parlement a discerné mercredi le prix Nobel. La moitié des 400,000 francs constituant ce prix ont été accordés au Bureau central de la Paix, à Berne, l'autre moitié a été répartie entre MM. Fréd. Passy, membre de l'Institut, à Paris, et Cromer, membre du parlement anglais.

**Paris, 28 mars.** — La plupart des journaux estiment que la discussion de la loi sur les associations sera terminée cette semaine. Le *Siècle* espère même que le vote final aura lieu aujourd'hui jeudi, peut-être à une heure tardive.

Le gouvernement déposera immédiatement le projet au Sénat, en lui demandant de nommer une commission, mais il n'est pas probable que le projet puisse venir au Luxembourg sans une session extraordinaire.

**Madrid, 28 mars.** — Les journaux ministériels annoncent que les élections à la Chambre auront lieu le premier dimanche de mai, celles du Sénat le dimanche suivant. Les Cortès se réuniront en juin et siégeront quelques jours pour discuter l'adresse à la couronne.

**Berlin, 28 mars.** — L'Allemagne déclare adhérer, sous réserve de l'approbation de ses organes législatifs, à l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle au moyen de l'unification internationale du droit relatif à la propriété industrielle.

**Londres, 27 mars.** — La Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet relatif à la vente de la bière, stipulant qu'on devra spécifier lorsqu'elle ne sera pas uniquement faite de malt et de houblon.

**Salonique, 28 mars.** — La cour criminelle a rendu son verdict dans le procès intenté à 19 agitateurs bulgares. Trois des accusés ont été condamnés à la peine de mort, sept à la détention perpétuelle, trois à cinq ans de réclusion et un à deux ans de la même peine. Les cinq autres ont été acquittés.

**Lisbonne, 28 mars.** — Un arrêt du conseil des ministres prescrit la fermeture d'une église de Jésuites et de l'église des missionnaires Franciscaïns à Lisbonne, ainsi que de l'église des Bénédictins à Godojos.

**Le Cap, 28 mars.** — Le nombre des cas de peste parmi les Européens augmente. On comptait hier huit nouveaux cas dont un à l'arsenal de Simonstown. Parmi les indigènes, il y a eu quatre nouveaux cas. On a trouvé les cadavres de deux personnes mortes du fléau.

**Tien-Tsin, 28 mars.** — On dit que les Anglais projettent de construire un chemin de fer entre Pékin et Toug-Chao.

Les Annonces sont insérées avec le plus grand succès et à bon marché dans L'IMPARTIAL.

**Etat civil de La Chaux-de-Fonds**

Du 26 mars 1901

Recensement de la population en Janvier 1901 :

1901 : 35,971 habitants,

1900 : 33,465

Augmentation : 2,506 habitants.

**Naissances**

Rutschko Olga-Laure, fille de Emile-Alexandre, boitier, et de Olga-Aline née Monnier, Fribourgnoise.

Chopard Jeanne, fille de Ami, graveur, et de Laure-Emma née Marguerat, Bernoise.

Lora Jean-Henri, fils de Giovanni-Giacomo-Vittorio, peintre, et de Marie née Etienne, Italien.

Méroz Charles-Albert, fils de Paul, domestique, et de Louise née Sauser, Bernois.

Dubois-dit-Bonclande Paul-Roger, fils de Paul-Adolphe, horloger, et de Marguerite-Amélie née Zumbach, Neuchâtelois.

Nicolier Paul-Pierre-Henri, fils de Edouard-Jules, agent de police, et de Anna née Antenen, Valdois.

Charles-Otto, fils illégitime, Neuchâtelois et Bernois.

Pfund André-Emile, fils de Jean-Emile, graveur, et de Ida-Louise née Nydegger, Bernois.

**Promesses de mariage**

Racine Jules, charpentier, Neuchâtelois, et Zaugg Lucie, Bernoise.

Amez-Droz Auguste, chauffeur, Neuchâtelois, et Witschi Marie, lingère, Bernoise.

Leuba Georges-Arthur, remonteur, Neuchâtelois, et Hauser Mina, horlogère, Badoise.

Wuilleumier Joël, chargeur postal, Neuchâtelois et Bernois, et Huguenin Dina-Evodie, repasseuse en linge, Neuchâteloise.

Sancy Berthold-Emile, voyageur de commerce, et Chopard Berthe-Hélène, comptable, tous deux Bernois.

**Décès**

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

23752. Beyeler née Lædermann Rosette, épouse en secondes noces de Johannes, Bernoise, née le 13 mai 1841.

23753. Schmid née Agler Katharina, veuve de Joseph, Soleuroise, née le 13 juillet 1809.

23754. Nicolet née Robert-Tissot Lucie, veuve de Henri-Louis, Neuchâteloise, née le 20 janvier 1824.

23755. Magnin Bluet-Germaine, fille de Charles-Ernest et de Marie-Emma née Stucki, Neuchâteloise, née le 23 mars 1901.

**Inhumé à Sowillier**

Felber Charles-Jules-Isidor, époux en secondes noces de Caroline née Gerber, Soleurois, né le 18 janvier 1868.

**Attraction !**

Le géant colossal, dont la taille a provoqué une grande admiration à Zurich, est arrivé à La Chaux-de-Fonds et se présentera au public à l'Hôtel de la Croix-d'Or (voir aux annonces). L'homme ne mesure pas moins de 2 mètres 41 centimètres, sa force est proportionnelle à sa grandeur; thorax 1 m. 40, tour de taille, 1 m. 32, circonférence de la tête, 68 centimètres; envergure des bras, 2 m. 40. Le pied est d'une longueur de 40 cm., la largeur correspond; il gante le numéro 17 1/2. S'il étend les bras ils sont encore plus hauts que ceux tendus d'un grand homme tenant une canne verticalement. Pisjak, nom du géant, naquit le 22 avril 1872 à Radam (Russie) et ne se distinguait — étant enfant — guère par sa grandeur. A l'âge de 16 ans la croissance devint, par contre, rapide. Le coucher lui occasionne parfois des difficultés et s'il séjourne quelque temps dans une localité il a son propre lit. Le géant s'engage à payer 1000 francs à quiconque l'égale comme grandeur, avec le poids de 375 livres.

Fr. 3.75

les 6 mètres loden double largeur

Etoffe de grand usage, bon teint. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses ainsi que draperie hommes dans tous les prix.

Echantillons franco. Gravures gratis.

Grands Magasins v. F. Jelmoli, A.-G. Zurich

**Apéritif sans Rival**

**Le STIMULANT**

Veuve de E. GAMBONI & Cie, à Morges.

8271-58

Le plus Agréable

**THÉ CHAMBARD**

Le Meilleur Purgatif

181-2

L'IMPARTIAL est en vente tous les soirs dès 7 heures à l'Épicerie de Mme Veuve STOCKBURGER-CUCHE, ruelle des Jardinets 1 (anciennement Boulevard des Crétêts).

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

**BRASSERIE DU CARDINAL**  
Place de l'Hotel-de-Ville.  
Ce soir **JEUDI**, dès 8 heures  
**Grand Concert**  
instrumental  
donné par  
l'Orchestre Mondain des Tsiganes  
GRAND SUCCES  
Solos de violon et violoncelle.  
**ENTREE LIBRE** 4189-1  
Consommations de premier choix.

**E. Bolle - Landry**  
5, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE 5.  
**Bagues**  
or 18 karats  
en tous genres. 3732 2  
5, 6, 8, 10, 12, 15 francs.

**Associé**  
On demande pour un commerce déjà établi et de bon rapport, un associé pouvant fournir garanties de 6 à 10,000 francs. — S'adresser par écrit sous initiales L. L. 4201 au bureau de l'IMPARTIAL.

**La Fabrique des Longines**  
à ST-IMIER  
demande pour entrer de suite une **aviveuses de boîtes métal**

bien au courant de la partie. Ouvrage suivi et bien rétribué. H 1336 J 4169-2

On demande une personne de toute confiance et pouvant fournir caution pour tenir une succursale. — S'adresser sous initiales A. A. 4203 au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande pour de suite un ouvrier ou **ouvrière doreuse** sachant bien grener et gratterboiser. — S'adr. à M. Fritz Antenen, Noyettes, Saint-Imier. H-1954 J 4221-2

**Excellent piano neuf**  
en bois noir, fabrication soignée, à vendre 700 fr. — S'adresser chez M. Vouga, Paix 23. H 1032 3361-1

**Jenne garçon** est demandé pour apprendre l'allemand dans une famille du canton de Berne. Prix modique. — S'adr. à M. L. Jeanneret, rue Numa-Droz 35. 4224-3

**ALLIANCES**  
NON-OUVRANTES  
18 karats  
Au Magasin  
**E. BOLLE-LANDRY**  
PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE 5.  
TOUTES LARGEURS  
Choix toujours au complet. 3730-3

**Boulangerie**  
**HENRI GAUTHIER**  
6, rue de la Balance 6.

**Pain de Pâques**  
CROISSANTS — MADELINES  
Pains aux raisins  
Excellents PETITS PAINS au lait  
4207-3

Arrivage d'un beau choix de Poissons, Brochets, Sandres, Perches, Palées, Saumon, Truites, Grenouilles.  
**MARÉE**  
Rales, Rouget, Limandes, Soles, Carpes vivantes. VOLAILLES vivantes.  
TRIPES CUITES  
**Aux Quatre Saisons**  
61, rue de la Serre 61.  
4239-1 Se recommande, L. Miserez.

**ON CHERCHE**  
pour une famille de deux personnes, habitant NEW-YORK, une **FEMME de CHAMBRE** de la Suisse française, sachant coudre et parlant anglais. Age pas au-dessous de 26 ans. Bonne santé et forte constitution exigée, il faudra accompagner la famille pendant un séjour en Suisse d'environ une année et retourner ensuite avec elle à New-York. Excellente position pour personne capable et sérieuse. — Ecrire, si possible avec photographie, sous chiffres O. F. 6766, à MM. Orell Füssli, Publicité, Zurich 4212-2

**AVIS**  
La Municipalité du Russey (Doubs, France), a l'honneur d'informer le public que des  
**Foires de chevaux**  
auront lieu dans cette commune les premiers jendis des mois de mars, avril, mai, septembre, octobre et novembre de chaque année.  
La deuxième aura donc lieu le jeudi 4 avril  
Un emplacement spécial sera affecté à la race chevaline.

**Le Magasin**  
**J. GÄHLER**  
est transféré 3932-5  
4, rue Léopold Robert 4.

**Restaurant des Armes-Réunies**  
GRANDE SALLE  
Dimanche 31 Mars 1901  
dès 8 heures,

**Grand Concert**  
**Soirée**  
offerts à ses Membres Passifs et Amis de la Société  
PAR  
**L'Orphéon**  
sous la direction de M. Joseph JUNG, professeur, avec le bienveillant concours de la Section Littéraire de L'Amitié  
ENTRÉE: 50 cent.  
Une partie de la recette sera versée à l'Asile des Billodes.

**Enchères publiques**  
de  
**BÉTAIL, ENTRAIN de LABOURAGE**  
et  
objets mobiliers  
aux Brenetets, la Chaux-de-Fonds

Pour cause de cessation de culture, M. Jean-Georges Hoeffel, agriculteur, aux Brenetets près La Chaux-de-Fonds, fera vendre aux enchères publiques, devant son domicile, Samedi 6 avril 1901, dès 1 heure après midi:  
2 chevaux de trait, 2 vaches dont une prête à vêler, 1 char à bêche avec benne et échelles, 1 dit à écheilles, 1 tonneau à purin, 2 glisses, 1 traineau, 1 glisson, 1 pont, 2 bennes, 1 piocheuse, 1 charrette, 1 hache-paille, 1 brouette, 2 harnais de travail, 1 dit à l'anglaise, 1 dit pour vache, clochettes, ustensiles de ferme, tonneaux vides, plateaux de hêtre et frêne pour charbon et outils divers.  
Il sera en outre vendu 2 lits complets, matelas crin animal, 1 potager et accessoires, un buffet double, une table, tabourets, 50 mesures pommes de terre, 1 bon chien de garde, etc., etc.  
CONDITIONS: 3 mois de terme pour les échutes supérieures à 20 fr. moyennant bonnes cautions.  
La Chaux-de-Fonds, le 28 Mars 1901.  
Le Greffier de paix,  
G. HENRIOUD.  
4205-7

**Seigle**  
A vendre pour semences, du beau seigle; prix du jour. — S'adr. à M. Henri Maurer, agriculteur à La Chaux-de-Fonds. 4157-3

**Epicierie Gottfried HUGLI**  
rue de l'Industrie 17  
(entrée rue des Sagne)  
il reste encore une certaine quantité 4124-2  
**d'anciennes allumettes**

**AVIS aux FABRICANTS d'horlogerie!**  
L'Atelier de Dorages A. DUBOIS DROZ, à COLOMBIER, entreprendrait encore 4 à 5 grosses de DORAGES par semaine. 3623-6

**Petite propriété A Bevaix**  
à vendre de gré à gré, maison renfermant deux logements, remise et caves, le tout en bon état, jardin de 23 m<sup>2</sup>. Situation avantageuse au centre du village. — S'adresser au notaire MONTANDON, à Boudry. 4199-4

**A LOUER**  
un beau pignon de 2 pièces et dépendances. — S'adr. chez M. Jean Crivelli, architecte, Paix 74. 4216-3

**BAZAR NEUCHÂTELOIS**  
Cotons au complet  
Coton à tricoter.  
Coton à broder.  
Coton à crocheter.  
Coton crème p<sup>r</sup> ouvrages.  
Tabliers de ménage.  
Tabliers pour enfants.  
Tabliers fantaisie.  
Tabliers p<sup>r</sup> travaux manuels  
Modes -- Corsets

**Maison neuve**  
à vendre, composée de 4 beaux logements, confort moderne, belle situation, chambres à 3 fenêtres; peut être utilisée comme atelier. Prix avantageux. Quartier de la Place d'Armes. — S'adr. sous initiales S. F. 4220, au bureau de l'IMPARTIAL. 4220-3

**Coffre-fort**  
On demande à acheter d'occasion un coffre-fort solide, de grandeur moyenne. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3964-2

**FUMIER**  
On demande à acheter plusieurs chars de fumier de cheval, frais, de préférence sortant d'étable. Livrable à volonté, tous les 2 ou 3 jours. — S'adresser à M. J. Tschupp, horticulteur. 8748-3\*

A vendre un bon VIOLON d'orchestre. Prix, 150 fr. 8315  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL

**BRASSERIE DU SQUARE**  
Vendredi 29 Mars 1901  
à 8 h, du soir,  
**Grand Concert**  
donné par 4237-2  
**Six Artistes de la localité**  
ENTREE LIBRE

Téléphone 788. Téléphone 788.  
Offre avantageuse!

**POISSONS frais**  
Cabillauds, Merlans, Turbots, Raies, Aiglefin, Limandes, petites Soles, grandes Soles, Saumon du Rhin, Brochets, Moules.

**Volailles de Bresse**  
Poulets, Poules, Chapons, Canards, Oies, Pigeons, Poullets de grains depuis 2 fr. pièce.

**CONSERVES de Viandes, de Légumes, et de Fruits des meilleures fabriques.**

**EPICERIE fine, VINS et LIQUEURS.** 4233-2  
Se recommande,

**A. SEVE**  
Comestibles  
PLACE NEUVE 6 PLACE NEUVE 6

**Emprunt.** Une dame se trouvant gênée dans ce moment demande à emprunter 500 fr. rendus en 10 mois et 50 fr. d'intérêts ou au gré du prêteur. Demande pressée. — Prière de remettre les offres sous initiales M. C. 3854 au bureau de l'IMPARTIAL. 3854-1

Une fabrique de boîtes demande un bon **mécanicien** 3145-1  
**Spécialiste**  
pour les étampes

Inutile de se présenter sans échantillons et certificats prouvant une connaissance approfondie de la partie. — Adresser offres sous chiffres D. 816 C. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

**Jeune homme** Suisse allemand, connaissant à fond la comptabilité, demande place dans un bureau où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Préférences modestes. Excellents certificats. — S'adr. sous initiales R. N. 3903, au bureau de l'IMPARTIAL. 3903-1

**Assujettie.** On désire placer une jeune fille pour se perfectionner dans les **sertissages**; elle a déjà fait 18 mois d'apprentissage. — S'adresser par écrit sous chiffre M. T. 3907 au bureau de l'IMPARTIAL. 3907-1

**Journalière.** Une personne de toute moralité, propre et active, demande des journées pour laver, écurer. — S'adresser rue du Soleil 5, au rez-de-chaussée. 3856-1

**Demoiselle** ayant travaillé 2 ans dans une fabrique d'ébauches demande place de suite, ainsi qu'une **apprentie.** 3911-1  
Bureau de Placement rue Neuve 6.

**Emailleur sur fonds.** On demande un bon ouvrier connaissant bien son métier et capable de diriger un atelier. — Adresser les offres par écrit sous G. D. 3853 au bureau de l'IMPARTIAL. 3853-1

**Remonteur** au courant de la petite pièce trouverait emploi suivi. — Fabrique Maurice Blum, rue Léopold Robert 70. 3879-1

**Graveur.** Bon finisseur est demandé de suite ou dans la quinzaine à l'atelier Cucuel & Muster, rue des Terreaux 6. 3862-1

**Graveurs.** On demande un bon ouvrier disposateur, ainsi que 3 pour faire le millefeuille et finir. 3906-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Sertisseur** de moyennes à la machine, capable, trouverait place stable à la journée. Certificats à disposition. Entrée de suite. 3883-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Polisseuse.** On demande pour entrer de suite une polisseuse de fonds pour faire des heures. — S'adresser à l'atelier Albert Breit, rue de la Paix 77. 8852-1

Une jeune fille ayant une belle écriture est demandée comme **apprentie commis.** Rétribution immédiate. — Ecrire sous chiffres A. P. 305. Poste restante. 4122-1

**Jeune homme.** On demande, dans un commerce de bière, un jeune homme, célibataire pour le ringage et le soutirage. Références exigées. — S'adresser rue de l'Hotel de Ville 48, au magasin. 3837-2

**Lingerie.** On demande de suite ou tard des **jeunes filles** libérées des écoles. Rétribution immédiate. — S'adr. chez Mme Hélin, rue de la Paix 5, au 1<sup>er</sup> étage, à gauche. 3870-1

Un porteur de pain et un **apprenti boulanger** sont demandés de suite. — S'adresser boulangerie Eberlé fils, Le Locle. 3990-1

**Apprenti.** MM. Perret & Co, banquiers, à La Chaux-de-Fonds, demandent un apprenti ayant reçu une bonne instruction. 3872-1

**Apprenti-commis** ayant une bonne instruction est demandé de suite dans une maison d'horlogerie. — S'adresser à M. Otto Graf, rue Léopold Robert 88. 3893-1

On demande une personne d'un certain âge sachant bien soigner un vieillard malade. — S'adresser chez M. E. Meyer, rue du Stand 6, au magasin. 3876-1

**Jeune fille.** On demande de suite une jeune fille libérée des écoles pour faire quelques petits travaux d'atelier; elle aurait l'occasion d'apprendre une bonne partie de l'horlogerie. Bons gages. Place d'avenir. — S'adr. rue du Crêt 11. 3913-1

**Chambre.** Dans une famille honorable, on offre chambre et pension si on le désire, à une ou deux demoiselles sérieuses. 3857-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Logement.** A louer, pour le 23 avril 1901, rue de la Charrière 35, un petit logement composé de 2 pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser au notaire A. Bersot, rue Léopold Robert 4. 3855-1

**Logement.** Pour cas imprévu, à louer pour le 11 ou 23 avril 1901, à un petit ménage solvable, un logement de 2 pièces et dépendances, situé sur la route de Bel-Air. Prix 25 fr. — S'adr. rue Léopold-Robert 55, au rez-de-chaussée. 387-1

**Chambre.** Dans une famille honorable on offre chambre et pension à une jeune personne désirant fréquenter le Gymnase de la ville. Prix modiques. — S'adr. rue du Collège 7, au 1<sup>er</sup> étage. 3871-1

**Chambre.** A louer, de suite, une chambre meublée et indépendante à une ou deux personnes tranquilles et travaillant dehors. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 29 B, au rez-de-chaussée, à gauche. 3894-1

**Chambre.** A louer à un monsieur de toute moralité et solvable une belle chambre bien meublée, indépendante et au soleil, maison d'ordre. — S'adresser rue Numa Droz 21, au rez-de-chaussée. 3901-1

On demande à louer pour le 21 un logement de 2 ou 3 pièces avec dépendances. — Offres, avec prix, sous chiffres S. S. 3659 au bureau de l'IMPARTIAL. 3659-9\*

Un petit ménage tranquille et solvable demande à louer pour St-Martin 1901, un appartement de 2 ou 3 pièces, au rez-de-chaussée, exposé au soleil et situé au centre ou aux environs de la Gare. — S'adr. sous initiales P. G. 3816, au bureau de l'IMPARTIAL. 3816

On demande à louer pour St Georges ou époque à convenir, un logement de 3 ou 4 pièces et cuisine, de préférence un rez-de-chaussée. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3599

**Futaille.** M. Neukomm fils, tonnelier achète toute la futaille française. Bureau rue Léopold Robert 52, Banque Fédérale. Atelier, rue de la Serre 40. 7630-243\*

On demande à acheter un bon tour coupe-charnières et 1 tour à équarriser. — S'adr. chez M. Alcide Widmer, rue Léopold-Robert 88. 3864-1

On demande à acheter un violon 3/4, en bon état. — S'adr. rue du Temple-Allemand 79, au rez-de-chaussée. 3900-1

**Bûchilles.** A vendre des bûchilles avinées, toutes fraîches. — S'adresser à M. Franz Zaegle, tonnelier, rue des Envers 11, Locle. 3861-1

**Aux patrons graveurs.** A vendre un dessin inédits faits pour la machine. — S'adresser rue de la Charrière 20, au 2<sup>me</sup> étage. 3801-1

**Meubles neufs et d'occasion** sont aux grand complet. **SALLE des VENTES, rue Jaquet-Droz 13.** Installations complètes à des prix connus jusqu'à ce jour. Il faut le voir pour le croire! Grand choix de literies, meubles de salon, en plusieurs styles, 9 pièces, depuis 280 fr. Divan-lit avec moquette à la pièce ou encadrées, salles à manger, complète depuis 380 fr. à 800 fr., avec chaises cuir et tentures de fenêtres. Tableaux à l'huile, glaces et régulateurs. 8910-1  
Achat, Vente, Echange. — Téléphone.

A vendre 3 bonnes chèvres portantes pour le mois d'avril. — S'adr. à Mme Thanalle Froidevaux, Bas-Monsieur 15A. 3859-1



tranquillement pendant trois ou quatre heures. Puis il se réveilla, aperçut sa mère; avant qu'il refermât les yeux, elle eut le temps de revoir dans ses yeux la même épouvante... Et elle s'aperçut ensuite que s'il tenait les yeux fermés, il ne dormait pas pour cela, mais c'était sans doute parce qu'il ne voulait plus regarder sa mère!...

Un drame affreux, un soupçon horrible :

La lettre trouvée, la rencontre de la duchesse, l'émotion de celle-ci, étrange, la visite à Girodias, est-ce que tout cela ne constituait pas autant de preuves contre Mme de Villefort?

Ainsi c'est-elle qui aurait frappé?...

Elle aurait frappé Girodias sous une menace, et pour reconquérir cette lettre dont il voulait se servir sans doute, le misérable?

Peut-être! peut-être!

Un autre soupçon qui était une non moins grande torture :

Est-ce que ce ne serait pas son frère, le meurtrier?...

Son frère, sans doute au courant de tout... Son frère qui avait voulu par ce crime sauver l'honneur maternel!

Lorsqu'il fut seul, au matin, lorsque sa mère l'eut quitté en le voyant tout à fait calme, il chercha la lettre dans ses vêtements.

Il ne la trouva plus. Alors il comprit que sa mère l'avait reprise!...

Il descendit, très las, les jambes brisées, la tête bourdonnante.

Et lorsqu'il pénétra dans le grand vestibule garni de trophées de chasse, où aboutissait le large escalier, il vit trois gendarmes dans ce vestibule et un homme grave, froid, sec, assis à une table de chêne, et qui interrogeait et accusait Horace.

Cette journée-là fut une sorte de cauchemar dans la vie de l'enfant.

Il y eut des allées et venues dans le château, il entendit des cris, des larmes, des protestations... Horace se défendait avec une âpre ironie... La duchesse sanglotait.

Puis, défense, larmes, protestations furent inutiles...

Horace de Villefort fut arrêté, emmené prisonnier...

Lorsqu'ils le virent emmener, comme un voleur, entre deux gendarmes qui, pour plus de sûreté, lui avaient mis les menottes, Roland et la duchesse étaient l'un près de l'autre.

Mère et fils se regardèrent.

Ce fut un de ces regards profonds, troublants, qui pénétrèrent jusqu'au fond des âmes et soulèvent tous les mystères.

L'enfant disait :

— Mère, c'est toi qui es coupable! Et c'est lui qu'on accuse!

## XV

### Les angoisses d'un père

Nous ne ferons pas cette enquête et nous ne raconterons pas les différents incidents qui se produisirent au Conseil de guerre; ils n'auraient, ceux-ci, aucun intérêt pour la suite de notre histoire. Le duc, on le devine, eut à se débattre contre sa présence auprès de Girodias mort, contre la disparition des créances retrouvées dans les ~~favor~~ carbonisées. Il lui fut impossible d'expliquer davan-

tage dans quel but il était venu trouver le vieux paysan, à cette heure déjà avancée de la soirée. Mettre la Justice au courant de ce qui s'était passé, durant la journée, entre la duchesse de Villefort et Girodias, c'était jeter le nom de la duchesse dans ce procès, l'obliger à comparaître, peut-être faire peser sur elle des soupçons. Et Horace ne le voulut pas. Il ne fut pas question de la duchesse.

Nous avons dit comment le pays tout entier, se reportant à la haine séculaire qui divisait les deux familles accusait le duc de Villefort de ce crime.

L'opinion était contre lui.

Chacun s'attendait à une condamnation.

Contre l'attente générale, ce fut un acquittement, et cet acquittement, loin de calmer les esprits, les enflébra davantage.

Quant aux fils de Girodias, on sait quelle fut leur attitude.

Nous reprenons notre récit au point où nous l'avons laissé, après tous les événements auxquels nos lecteurs ont assisté.

Et c'est à la maison forestière de Millepertuis, entre Soubise, désespéré, et Michelle, toujours folle, que nous les ramenons.

La pensée de ce père était concentrée sur un seul point: connaître le nom du séducteur et venger sa fille en châtiant le misérable.

Mais, dans ses recherches, il s'était heurté partout à l'inconnu, partout à l'impossibilité: la séduction de l'enfant restait enveloppée, pour lui comme pour Colette, qui seule recevait ses douloureuses confidences, d'un impénétrable mystère.

Et de qui attendait-il la vérité, après quelques jours?

De Michelle elle-même.

Oui, de la folie de Michelle sortirait peut-être à l'improviste le nom qu'il voulait connaître.

La jeune fille parlait souvent, à tort et à travers, tantôt gaie, tantôt triste... Est-ce qu'un jour, parmi tout ce qui échappait ainsi à sa pauvre imagination déséquilibrée, ne tomberait pas tout à coup l'exécrable nom qu'il attendait?

Aussi ne la quittait-il presque plus.

Il négligeait ses tournées, son service de garde qu'il accomplissait jadis si fidèlement, il négligeait son devoir pour rester auprès d'elle, guettant le suprême aveu.

Mais l'aveu ne venait pas.

Seulement Soubise remarquait que dans la folie Michelle un souvenir demeurait plus vivant que les autres souvenirs.

Celui de Roland.

Elle paraissait parfois s'attendrir, et parfois aussi s'effrayer, lorsque ses lèvres prononçaient ce nom, et si elle le prononçait sans qu'elle y pensât, ses oreilles étaient frappées par ce nom aimé sans doute, car un peu d'intelligence paraissait lui revenir, les yeux s'animaient, elle répétait le nom plusieurs fois de suite en souriant, cherchant partout autour d'elle comme pour apercevoir celui qu'elle avait ainsi l'air d'invoquer.

Les premières fois, Soubise n'y prêta pas beaucoup d'attention. Il avait toujours considéré Roland un peu comme un fils. Cet enfant, élevé par sa femme, ne l'avait-il pas vu grandir, devenir fort, adroit?

Pour Soubise comme pour Michelle, le jeune comte de Villefort avait toujours marqué la plus vive affection.

(A suivre).

# LA LECTURE DES FAMILLES

## FEUILLETON

DE

### L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement : Un an, fr. 10 ; six mois, fr. 5 ; trois mois, fr. 2.50

## LA CHARMEUSE D'ENFANTS

(GRAND ROMAN INÉDIT)

PAR

### JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

#### Une haine vieille d'un siècle.

Et tout à coup, Villefort se penche, puis se relève, s'éloigne avec un cri d'horreur... les bras étendus comme pour écarter un fantôme... dans la première épouvante de ce spectacle...

Girodias ne dort pas.

Girodias est mort.

Son front repose sur son bureau et il est assis dans son fauteuil.

Les deux mains pendent.

Dans le dos, un poignard, jusqu'à la garde. Ce poignard qui servait à Girodias de coupe-papier et se trouvait toujours sur son bureau.

La mort a certainement été foudroyante.

Le poignard a traversé le cœur.

Du sang, avec un peu d'écume, est sorti par la bouche et a taché les papiers épars sur la table.

C'est tout.

Rien de dérangé, du moins en apparence, rien d'anormal...

Et le duc, debout contre la porte, le cœur battant, passe la main sur son front, comme pour en écarter un rêve...

Tout à coup il se précipite dans la maison, en criant :

— Au secours ! M. Girodias se meurt !

Son cri retentit lugubrement et ne trouve pas d'écho.

Alors, un effroi le saisit.

Si quelqu'un le trouvait seul en cette maison, auprès de ce cadavre?... Est-ce que le soupçon ne viendrait pas que c'est lui qui a tué?... Est-ce que l'accusation ne serait pas toute naturelle, presque certaine, presque forcée, même.

Il se retire, il sort... il veut s'en aller sans être vu...

Et sur le seuil même, revenant aux Grandes-Roches et montant le perron, il se trouve face à face avec les deux fils de Girodias !

Le duc s'écrie :

Ah ! messieurs, messieurs, un grand malheur !

Ils reculent, interdits, à cette apparition.

— Un malheur !

— Votre père...

Le duc n'ose achever... Les deux frères, pâles, se regardent, se rapprochent l'un de l'autre pour opposer leur deux forces réunies à la catastrophe qu'on va leur apprendre.

— Ah ! c'est horrible ce que je viens de voir, dit le duc... Quel que soit l'éloignement de nos deux familles, je vous plains, ah ! je vous plains de tout mon cœur.

— Mais que se passe-t-il, monsieur de Villefort ? De quel si grand malheur sommes-nous menacés ?

— Votre père... vient d'être assassiné...

— Assassiné !

Ils eurent tous deux le même cri d'horreur et se précipitèrent dans la maison.

Et ils vinrent tomber, en sanglotant, aux pieds de leur père inanimé.

Villefort respecta leur douleur. Il voulut les laisser, se retirer discrètement.

Ils s'aperçurent, en relevant la tête et malgré leurs larmes, qu'il s'éloignait et que déjà il atteignait la porte.

Alors ils se relevèrent :

— Monsieur de Villefort !

Gaston alluma des bougies dont la flamme, que faisait vaciller un peu d'air passant par la fenêtre ouverte, éclaira d'une lumière tremblante le lugubre spectacle.

Pierre avait saisi le duc par le bras.

— Ne partez pas encore, monsieur... nous avons besoin de vous entendre. Il faut que vous nous donniez des renseignements... que vous nous disiez comment vous vous trouviez là... que vous guidiez autant que possible nos recherches, puisque vous êtes le premier qui avez connu ce crime...

Le duc s'inclina.

— Je reste, monsieur, bien que je ne prévoie point que j'aurai quelque chose à vous dire...

Alors, Pierre dit à Gaston :

— Toi, Gaston, va vite, va prévenir la gendarmerie.

Ensuite, par questions rapides, nerveuses, entrecoupées de silences et de sanglots, Pierre interrogea le duc de Villefort. Depuis combien de temps Horace était-il aux... ? Comment avait-il pu pénétrer auprès de



Girodias? Dans quel état l'avait-il trouvé? Le vieillard respirait-il encore? Pourquoi était-il venu? Et qu'avait-il à faire avec Girodias?

Le duc répondit à toutes ces questions.

Pierre l'écoutait avec une attention extrême, l'œil en dessous, déjà soupçonneux.

Horace ne pouvait révéler au jeune homme tout ce qui s'était passé entre sa mère et Girodias, les menaces de celui-ci, ce secret d'honneur qu'il prétendait posséder et qu'il avait voulu vendre.

Il dit seulement, répondant à la dernière question :

— J'avais, il se peut que vous le sachiez, des affaires très importantes à régler avec votre père... Votre père possédait sur moi des créances importantes et nombreuses, rachetées à Paris dans un but qu'il vous est facile de deviner si Girodias ne vous a pas mis au courant de ses secrètes intentions.

— Nous connaissions les intentions de notre père...

— Et l'existence de ces créances?...

— Qui se montaient à environ quatre cent vingt mille francs.

— Votre père n'avait pas de secret pour vous?

— Notre fortune était la sienne. Sa fortune était la nôtre. Nous mettions tout en commun... Il vous avait mis en demeure de régler aujourd'hui... Nous étions prévenus. Il vous attendait, il me semble, dans le courant de la matinée... Nous, mon frère et moi, nous avons été absents toute la journée, de telle sorte que nous ignorons ce qui s'est passé...

— Je suis venu, en effet, ce matin...

— Alors, pourquoi êtes-vous ici de nouveau?

— J'avais à interroger votre père sur des détails qui ont un intérêt particulier pour moi...

— Vous avez réglé vos comptes avec lui?...

Le duc ignorait ce qui s'était passé entre la duchesse et Girodias. Il ne voulait pas répondre. Pierre n'y prit pas garde.

Il se fit du bruit dans la cour. Des gens attirés par la nouvelle qui s'était bientôt répandue, accouraient effarés, suivant les gendarmes, qu'amenaient Gaston. Les gendarmes furent introduits auprès du cadavre.

Et aussitôt, sans autre préambule, Pierre leur dit :

— Vous aurez à interroger plus tard M. de Villefort sur sa présence auprès de notre père. La maison était déserte. Les portes étaient ouvertes. Et lorsque nous sommes arrivés, M. de Villefort en sortait très troublé, très ému...

— Monsieur, dit Villefort... Est-ce que, par hasard... Est-ce que vous auriez la pensée...

— Je n'ai aucune mauvaise pensée, monsieur, mais je suis bien obligé de constater ce que j'ai vu... ce que vous-même, du reste, ne pouvez pas nier... Notre père vient d'être frappé... assassiné... et nous vous avons surpris auprès de son cadavre.

— Je méprise une pareille et aussi folle accusation.

— Monsieur, dit Pierre, je vous jure que je ne vous accuse pas.

Le maréchal des logis s'adressa à Villefort.

— Monsieur le duc, ce que dit M. Pierre Girodias est-il vrai?

— C'est exact.

— En ce cas, je vais être obligé de recevoir votre déposition... Veuillez ne pas vous éloigner je vous prie...

et allez m'attendre au salon, où je vous rejoindrai dans un instant.

Le duc n'avait qu'à obéir.

Lorsqu'il fut sorti, les gendarmes, avec Pierre et Gaston, procédèrent à leurs constatations, examinant avec minutie le cabinet de travail.

Il n'y avait aucun désordre sur le bureau : Girodias était sans doute en train de ranger des papiers lorsqu'il avait été frappé.

Le coffre-fort était ouvert : c'était là qu'il enfermait non seulement son argent quand il recevait le produit de certaines ventes et ses fermages, en attendant leur placement, mais également des dossiers qu'il compulsait souvent et qui tous, nous pouvons le dire tout de suite, se rattachaient au domaine de Villefort.

Le cadavre de Girodias avait été étendu sur un canapé, et ce fut à ce moment-là seulement qu'on put le voir à visage découvert.

Les deux frères eurent le même cri de douleur et de surprise :

— Voyez ! voyez !

Trois larges striures coupaient la joue droite du paysan.

Il s'était donc débattu? Il s'était donc défendu? Comment? La position même du corps, la tête appuyée sur le bureau, indiquait clairement, avec le poignard dans le dos, que Girodias avait été frappé sans même avoir le temps d'apercevoir ou d'entendre son meurtrier...

Que signifiaient ces blessures?

Les gendarmes interrogèrent les deux frères :

— A quelle heure avez-vous quitté votre père?

— Ce matin vers dix heures.

— Et vous ne l'avez pas revu depuis?

— Non. Nous l'attendions à dîner au village, chez des amis où nous lui avons donné rendez-vous, et c'est en ne le voyant point venir que nous avons eu quelque crainte et que nous sommes venus jusqu'aux Grandes-Roches à sa rencontre...

— Ces blessures, d'où proviennent-elles?

— Il nous est impossible de vous le dire.

— Votre père ne les portait pas, lorsque vous l'avez quitté?

— Non.

La maison des Grandes-Roches avait été déserte la plus grande partie de cette journée. L'enquête n'était pas facile à conduire. Les questions adressées à Villefort apprirent peu de choses. Villefort ne nia point qu'il avait fait deux visites à Girodias, l'une le matin, l'autre le soir. Il ne parla pas du secret d'honneur, mais seulement des créances. Les gendarmes le laissèrent partir en le priant, toutefois, de se tenir à leur disposition ou à la disposition de la justice le lendemain.

Pierre et Gaston n'avaient pas quitté le bureau.

Ils furent partout, les yeux éveillés ; la haine, déjà, surexcitait tous leurs sens et tendait tous leurs nerfs.

Dans cette maison solitaire, où seul Girodias était resté en ce jour néfaste, dans cette maison dont les portes étaient ouvertes à tous les passants comme une invitation aux projets sinistres, le meurtrier avait été sûr de lui.

Mais il est bien rare que, même commis dans des circonstances aussi mystérieuses, un meurtre ne laisse pas après lui des indices, l'anneau où s'accrochera plus tard la chaîne des preuves, et voilà ce que les deux frères cherchaient

Ils lurent tous les papiers épars sur le bureau.

Aucun ne put leur donner de renseignements.

Dans le coffre-fort, les frères savaient qu'il n'y avait point de valeurs ni d'argent. Mais ils savaient également que les Villefort devaient ce jour-là racheter leurs créances et apporter à Girodias plus de quatre cent mille francs. Ces comptes avaient dû être réglés; s'ils ne l'étaient pas, les créances allaient être retrouvées dans le dossier de Villefort; s'ils l'étaient, le dossier et les créances auraient été restitués à Villefort; mais alors, contre cette remise, ceux-ci auraient versé la somme convenue.

Or, rien de tout cela n'existait.

On chercha l'argent.

Il n'y avait trace nulle part de billets de banque ou de louis.

Les créances n'avaient donc pas été rachetées?

Alors, celles-ci, avec leur dossier, existaient toujours...

Où?

Ils cherchaient partout et ne découvraient rien, lorsque tout à coup Pierre jeta machinalement un coup d'œil vers le foyer où un peu de feu se mourait sous les cendres.

On avait brûlé là des papiers qui parsemaient de taches noires le gris-blanc de la cendre du bois; certains morceaux, brûlant jusqu'au bout, avaient conservé quand même leur forme. D'autres n'avaient pas brûlé jusqu'au bout et sur des coins racornis, bordés d'un feston noir, les lignes étaient encore visibles.

Avec précaution ils en retirèrent quelques-uns.

Ils purent aisément déchiffrer les lignes écrites.

C'était le dossier Villefort et les créances détruites.

Les deux frères eurent le même regard d'effroi l'un vers l'autre, et sans un seul mot échangèrent la même pensée.

Pourquoi avait-on brûlé ces papiers? Dans quel but et quel intérêt?

La réponse était facile: puisque nulle part il n'y avait trace d'argent, aucun paiement n'avait été fait pour leur recouvrement.

Celui qui avait brûlé était le même qui avait tué.

Et c'était Villefort, de toute évidence. Comment douter?

Pierre et Gaston regrettèrent alors de n'avoir point retenu Horace et de ne l'avoir fait fouiller; on eût trouvé assurément sur lui l'argent qu'il remportait, son crime commis.

C'eût été une preuve aussi forte que flagrant délit.

Ils récoltèrent précieusement les morceaux de papier non carbonisés pour les remettre à la justice.

Ils eurent beau chercher encore, il ne relevèrent aucun autre indice.

Il ne cachèrent pas leurs soupçons au maréchal des logis. C'était plus que des soupçons. Pour eux, une certitude absolue, entrée dans leur esprit et que rien ne devait plus entamer: ni la loyauté du duc, ni l'invéraisemblance d'un pareil crime attribué au brave garçon, ni ses protestations, ni l'acquiescement du Conseil de guerre, ni le mystère qui continua de planer sur ce meurtre, en dépit de toutes les preuves plus ou moins apparentes.

Pendant la nuit, les gendarmes établirent une surveillance autour du château, mais le matin arriva sans qu'ils eussent rien remarqué d'extraordinaire.

Cependant, bien des drames s'y étaient passés.

## XIV

### La nuit du meurtre.

Ce fut le duc, en rentrant à Villefort, qui apprit la nouvelle:

— Girodias vient d'être assassiné!

Et en quelques mots il mit tout le monde au courant de ce qu'il avait découvert aux Grandes-Roches, lorsqu'il avait pénétré dans le cabinet de travail du vieux paysan.

Madame de Villefort l'écoutait avec une épouvante profonde.

Le marquis, ne se doutant de rien, montrait beaucoup de philosophie.

— Le vieux était avare, dit-il... il devait cacher un trésor qu'on aura dévalisé... C'est fête à Clisson aujourd'hui, et ces fêtes amènent toujours un tas de saltimbanques et de vagabonds capables de tout... Moi, ce meurtre me laisse indifférent...

Quant à Roland, aux premiers mots de son frère, ses yeux s'étaient agrandis démesurément, comme s'il avait été subitement atteint d'un accès de folie.

Il regarda Horace d'abord, sa mère ensuite...

Et il les regarda tous deux avec une sorte d'horreur...

— Ah! mon Dieu, murmura-t-il, ah! mon Dieu!

Il battit l'air de ses deux mains, la bouche ouverte, le fantôme de la mort devant les yeux...

Et il tomba raide, en proie à une crise nerveuse, le corps raidi, convulsé, avec de sourds cris étouffés.

C'était la première fois qu'un pareil état se manifestait chez le jeune garçon.

On ne s'occupa plus de Girodias; on ne s'occupa plus que de Roland.

Horace le prit dans ses bras et le transporta dans sa chambre. En même temps on faisait venir un médecin.

L'enfant se débattait, crispait les poings, les yeux retournés.

Restée seule auprès de son fils pendant quelques minutes, la duchesse le déshabilla, le mit sur son lit, éplorée, et tout à coup, en jetant les vêtements sur un fauteuil, en fit tomber une lettre dans son enveloppe.

Elle sentit son cœur se serrer atrocement.

Et cela fut si violent, si brusque surtout, qu'un instant sans souffle, elle crut qu'elle allait s'évanouir.

C'est que la lettre d'autrefois, la lettre d'amour, la lettre fatale, elle l'avait bien reconnue: cause de tout le mal et preuve d'infamie.

Mais une autre épouvante lui redonne du courage.

Horace peut rentrer, voir cette lettre, s'en emparer et la lire! Et le malheur qu'elle avait voulu écarter s'abaissait soudain!

Elle prend le papier maudit et se hâte de le faire disparaître.

Dans le bois tout à l'heure, quand elle s'est trouvée en face de Roland qui la soignait, alors qu'elle cherchait la lettre disparue, elle ne s'est pas trompée: Roland avait lu! Son secret... le secret de la faute d'autrefois... avait pénétré dans le cœur de son enfant! C'était horrible!...

Horace rentra... Roland était un peu plus calme...

Quand le médecin arriva, l'enfant était tout à fait remis...

Il s'endormit, harassé, les yeux fixés sur sa mère...

Elle ne le quitta point de toute cette nuit. Il dormit